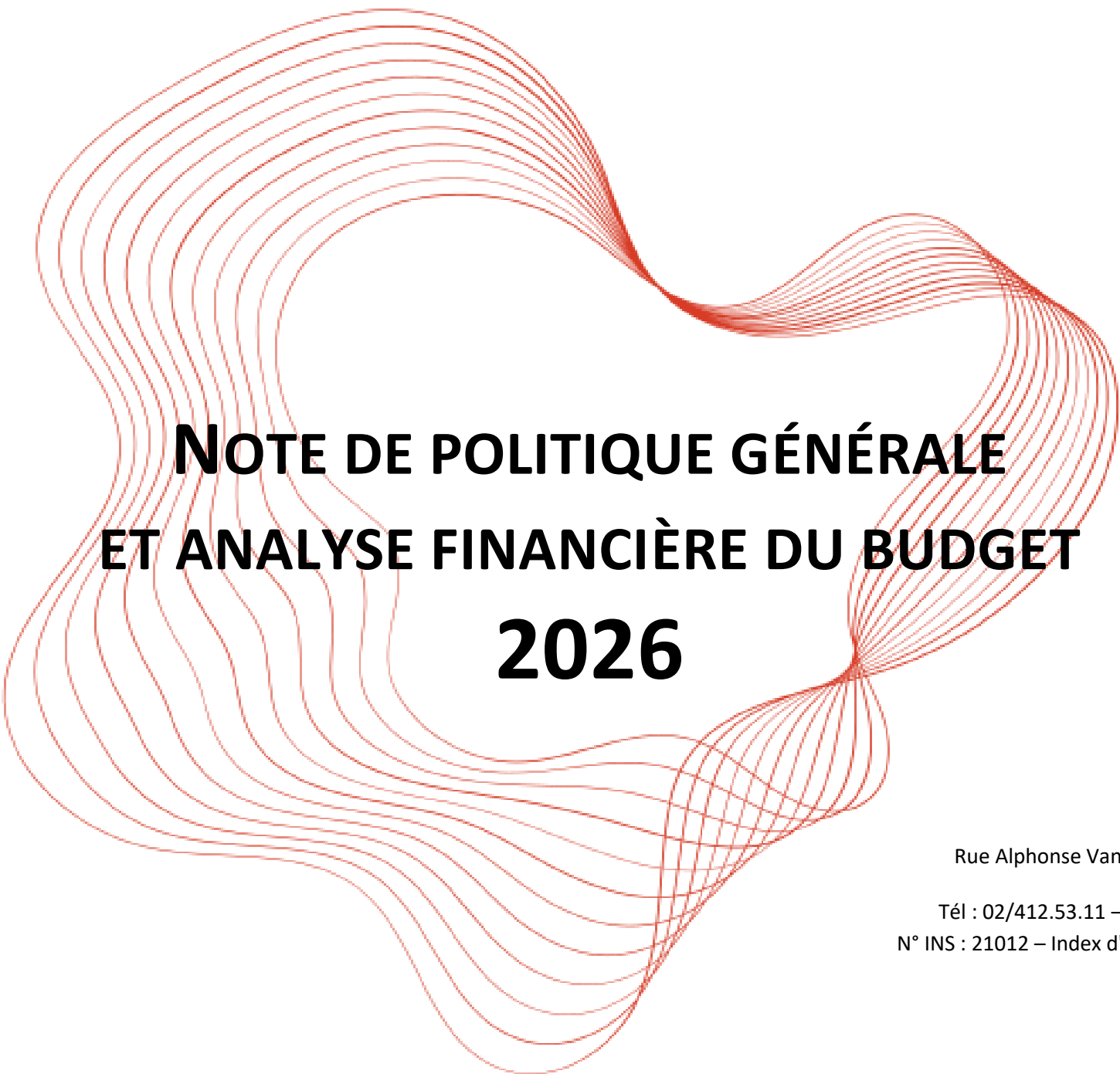




NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE ET ANALYSE FINANCIÈRE DU BUDGET 2026

Rue Alphonse Vandenpeereboom, 14
1080 Bruxelles
Tél : 02/412.53.11 – Fax : 02/412.53.53
N° INS : 21012 – Index d'agglomération : BR

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
1. INTRODUCTION	6
1.1. BASE LEGALE.....	6
2. ELEMENTS DE CONTEXTE	9
2.1. PERTE DE SUBSIDES- AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT	9
2.2. AUTRE FINANCEMENT.....	10
2.3. AUTRES ELEMENTS.....	10
2.4. EXCLUSION DU DROIT AUX ALLOCATIONS DE CHOMAGE ET (NON-)RECOURS AUX DROITS	11
2.5. SANTE MENTALE.....	11
2.6. ACCES AUX ENERGIES.....	12
2.7. VIEILLISSEMENT DES INFRASTRUCTURES.....	12
3. DEFIS.....	14
3.1. AFFAIRES CIVILES	14
3.2. AFFAIRES SOCIALES	15
3.3. TROISIEME ET QUATRIEME AGES	17
3.4. RESSOURCES HUMAINES.....	18
3.5. INFORMATIQUE	19
3.6. FINANCES ET PATRIMOINE	20
3.7. DEPARTEMENT JURIDIQUE ET SECRETARIAT GENERAL	21
3.8. CONTROLE INTERNE	23
3.9. DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES	23
3.10. SERVICE INTERNE POUR LA PREVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL.....	23
4. DANS LE BUDGET	25
4.1. ÉVOLUTION DE L'AIDE SOCIALE	26
5. ANALYSE FINANCIÈRE	28

5.1.	ANALYSE FONCTIONNELLE DU SERVICE D'EXPLOITATION	28
5.1.1.	<i>Tableau comparatif des budgets initiaux des 3 dernières années par sous-fonction</i>	29
5.1.2.	<i>Recettes et dépenses</i>	30
5.2.	ANALYSE DU SERVICE D'EXPLOITATION PAR NATURE ECONOMIQUE	60
5.2.1.	<i>Tableau comparatif des budgets initiaux des 3 dernières années par nature économique</i>	60
5.2.2.	<i>Recettes</i>	61
5.2.3.	<i>Dépenses</i>	64
5.3.	ANALYSE DU SERVICE D'INVESTISSEMENT	69
5.3.1.	<i>Tableau comparatif des budgets initiaux des 3 dernières années par sous-fonction</i>	71
5.3.2.	<i>Tableau comparatif des budgets initiaux des 3 dernières années par nature économique</i>	72
5.4.	TABLEAU DES SERVICES D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT CUMULES DES BUDGETS INITIAUX DES 3 DERNIERES ANNEES.....	73
5.5.	TAUX DE COUVERTURE DES DEPENSES PAR LES RECETTES PROPRES (TAUX D'AUTONOMIE).....	74
6.	ÉLÉMENTS DE COMPARAISON	75
6.1.	COMPARAISON PAR NATURE ECONOMIQUE DES RECETTES ET DES DEPENSES PAR RAPPORT AUX MOYENNES REGIONALES (EN POURCENTAGE)	75
6.1.1.	<i>Recettes d'exploitation</i>	75
6.1.2.	<i>Dépenses d'exploitation</i>	76
6.2.	COMPARAISON DES CHARGES PAR TETE D'HABITANT	77
	ANNEXE 1 : CIRCULAIRE BUDGETAIRE	80
	ANNEXE 2 : CPAS DE LA RBC - STATISTIQUES RELATIVES AU (E)RIS.....	81
	ANNEXE 3 : ÉVOLUTION DE L'INTERVENTION COMMUNALE	84
	ANNEXE 4 : FONDS D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT.....	85
	ANNEXE 5 : ORGANIGRAMME DU CPAS	87
	ANNEXE 6 : EFFECTIF EN PERSONNEL – STATUTAIRES – CONTRACTUELS	88
	ANNEXE 7 : STATISTIQUES DESTINÉES À LA TUTELLE	92
	LISTE DES ABRÉVIATIONS	98
	INFORMATIONS GÉNÉRALES	101
	APPROBATION	102

1. INTRODUCTION

1.1. BASE LÉGALE

Depuis la loi du 29/12/1988 apportant des modifications à la loi organique du 8/07/1976, les dispositions relatives à l'information sur la politique menée par les CPAS ont été renforcées.

Article 88, § 1^{er}

« Le conseil de l'action sociale arrête chaque année, pour l'exercice suivant, le budget des dépenses et des recettes du centre et de chaque hôpital placé sous sa gestion ». Une note de politique générale ainsi que le rapport, visé à l'article 26bis, par. 5, sont joints à ces budgets.

Article 26bis, § 5 (nouvelle version)

« Le Comité de concertation veille à ce qu'il soit établi annuellement un rapport relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du centre public d'action sociale et de la commune. Ce rapport est annexé au budget du centre et au budget de la commune. »

Article 88, § 3

« Le projet de budget ainsi que la note de politique générale y afférente ou le projet de modification budgétaire ainsi que la note explicative et justificative y afférente, établis par le centre public d'action sociale, seront remis à chaque membre du conseil de l'action sociale au moins sept jours francs avant la date de la séance au cours de laquelle ils seront discutés. »

Le texte de la L.O. après les modifications apportées par l'ordonnance du 14/03/2019, contient également les dispositions suivantes :

Article 72

« Deux fois par législature, au premier et au quatrième budget, est joint un plan triennal.

Le premier plan triennal est accompagné d'un programme de politique générale qui comporte pour la durée de la législature les projets politiques principaux et les moyens budgétaires qui s'y rapportent.

Le plan triennal se compose des documents suivants :

- 1° une note d'orientation qui comporte les axes politiques fondamentaux choisis pour les trois prochaines années;
- 2° un plan de gestion qui traduit budgétairement la note d'orientation sous forme d'estimations et de perspectives.

Le programme de politique générale et le plan triennal sont soumis au comité de concertation, conformément à l'article 26bis, § 1^{er}, 8°. »

Article 74

« Dès l'approbation par le Collège réuni, du budget concerné, les plans triennaux et le programme de politique générale, tels que visés à l'article 72, sont publiés sur le site internet du centre public d'action sociale. »

Article 90

« Dès leur approbation par le Collège réuni, les documents suivants sont publiés sur le site internet du centre public d'action sociale :

- 1° le budget annuel du centre public d'action sociale y compris la note de politique générale ainsi que le rapport, visé à l'article 26bis, § 5 ;
- 2° le budget annuel de chaque hôpital placé sous sa gestion ;
- 3° les comptes annuels du centre public d'action sociale et de chaque hôpital placé sous sa gestion, y compris le rapport annuel visé à l'article 89. »

Des travaux parlementaires de l'ordonnance précitée (B-136/1-18/19, C.R.I. n° 15), il résulte que la nouvelle mouture de la L.O. vise la mise en place d'un processus de maîtrise de l'administration correspondant à une organisation qui souhaite constamment s'améliorer en travaillant par processus et en visant la réalisation d'objectifs définis par le conseil de l'action sociale. Cette volonté se traduit dans la note de politique générale, qui se veut davantage opérationnelle et dans laquelle les moyens budgétaires sont liés aux objectifs politiques annuels.

2. ELEMENTS DE CONTEXTE

2.1. PERTE DE SUBSIDES- AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

Les subsides accordés au CPAS connaissent une diminution progressive depuis plusieurs années, tendance qui se confirme encore en 2026. Cette évolution pèse directement sur l'équilibre financier de l'institution et accroît la part des dépenses devant être supportées sur fonds propres. Cette réduction des financements concerne notamment les matières suivantes :

- l'activation sociale ;
- les projets socioculturels ;
- la lutte contre la pauvreté infantile ;
- les cours de langue ;
- la lutte contre la fracture numérique.

Par ailleurs, certains subsides maintenus ne font plus l'objet d'une indexation ce qui engendre une charge financière supplémentaire pour le CPAS.

Il convient également de rappeler que plusieurs subventions ont déjà été supprimées ou revues à la baisse au cours de l'exercice 2025, notamment :

- une subvention de la Région aux pouvoirs locaux en soutien à l'insertion de personnes en situation précaire vers le logement : € 62.000,00 en 2024 ;
- une subvention du SPP IS en matière d'aide alimentaire : € 106.000 en 2024 ;
- REDI du SPP IS : € 1.281.907,32 en 2024 ;

- le subsidie e-inclusion : € - 170.832,95 en 2025 (utilisable jusqu'au 28.02.2026).

Or, toutes les problématiques de terrain couvertes par ces subsides sont malgré tout toujours présentes.

C'est à la date du 31/12/2023 également qu'il a été mis fin au service des aides ménagères, fin décidée dans le cadre de l'élaboration du budget 2023. La suppression de ce service a aussi entraîné une perte dans l'accompagnement des personnes suivies par les aides ménagères même si, dans certains cas, les personnes qui étaient accompagnées par le CPAS ont pu demander l'assistance d'une aide familiale ou ont été redirigées vers des services similaires.

Par ailleurs, des mesures d'économie consistant en des licenciements et en une réduction de la prime de fin d'année sont nécessaires afin de permettre au CPAS de continuer à remplir ses missions.

2.2. AUTRE FINANCEMENT

Les choix politiques effectués par diverses entités supérieures reportent sans cesse sur les pouvoirs locaux les contraintes financières. Le contexte local ne permet plus d'absorber cette charge et impose aux différents pouvoirs locaux concernés de mettre en place des mesures d'économie drastiques. Il en découle pour le CPAS une impossibilité de trouver le financement nécessaire au maintien de toutes ses capacités.

2.3. AUTRES ÉLÉMENTS

Il a été décidé en 2024 de regrouper les membres du personnel des services Finances et Recette. Ce regroupement s'inscrit, d'une part, dans l'évolution que connaît le règlement comptable avec un rapprochement des comptabilités communale et des CPAS, tout en veillant au maintien de la séparation existant entre la responsabilité du secrétaire général et la responsabilité du directeur financier et, d'autre part, dans le souci de mieux répartir certaines compétences spécifiques. Elle implique également une réorganisation spatiale des bureaux, les deux services actuels étant amenés à se retrouver dans un seul et même espace de travail partagé.

Cette réorganisation est effective depuis septembre 2025.

Si les différentes mesures qu'il a fallu prendre ces dernières années ont notamment eu pour conséquence de réduire les capacités du service Contentieux, la lutte contre la fraude sociale est et demeurera une priorité pour le CPAS. Dès lors, il existe une volonté de doter le CPAS des moyens permettant un contrôle plus efficace du respect des conditions pour obtenir une aide sociale, et cela en amont de la prise de décision.

2.4. EXCLUSION DU DROIT AUX ALLOCATIONS DE CHÔMAGE ET (NON-)RECOURS AUX DROITS

La perte progressive des allocations de chômage après deux ans rend plus cruciale la question de l'accès aux droits. Les exigences de conditionnalité des droits augmentent et le non-recours aux droits sociaux est une tendance préoccupante qui impacte fortement le secteur public local en région bruxelloise, touchant particulièrement les personnes en situation de précarité. Environ 46 % des bénéficiaires potentiels du revenu d'intégration sociale en Belgique n'accèdent pas aux aides auxquelles ils ont droit¹. Ce phénomène, exacerbé par la fracture numérique et la complexité administrative, s'est accentué avec la crise sanitaire, rendant les démarches en ligne difficiles pour les publics vulnérables et rendant nécessaire une adaptation vers des dispositifs plus accessibles. Les autorités locales, dont les communes et CPAS, sont confrontées à des défis majeurs. Elles doivent répondre à la demande croissante d'usagers, détecter les « non-usagers » invisibles mais connus des services sociaux, et maintenir une approche collective de l'intérêt général, tout en gérant des cas de plus en plus individualisés. Le non-recours aux droits aggrave par ailleurs des problématiques comme le sans-abrisme et la désaffiliation sociale, appelant à des actions renforcées, telles que l'automatisation des droits et la simplification des démarches administratives qui viendraient considérablement diminuer la charge de travail des acteurs sociaux. La cellule numérique mise en place en 2023 au CPAS de Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre du projet fédéral E-inclusion a dû mettre fin à ses activités du fait de la suppression du subsidie.

2.5. SANTÉ MENTALE

Une autre problématique de plus en plus présente qu'il est nécessaire d'appréhender à court et moyen termes, est celle des problèmes de santé mentale, nés des répercussions durables de la crise sanitaire, combinées aux défis

¹ Ce chiffre (46%) correspond à une estimation du non-recours au RIS basée sur une étude réalisée en 2024 par KULeuven et UCLouvain et publié le 7/01/2025 sur le site du SPP IS. Source : https://www.mi-is.be/sites/default/files/documents/NTU_rapport_FR.pdf

de l'isolement social. Les CPAS doivent faire face à une augmentation notable des demandes de soutien psychologique et de dispositifs adaptés pour répondre aux besoins grandissants en matière de santé mentale au sein de la population. Cela prend d'autant plus sens dans le contexte de l'obligation faite aux CPAS de procurer un emploi durable aux demandeurs d'aide. Or, on sait que les structures compétentes en la matière ne sont pas suffisantes pour couvrir ces besoins croissants.

2.6. ACCÈS AUX ÉNERGIES

Pour Molenbeek-Saint-Jean, commune très dense et disposant de peu d'espaces verts et d'un patrimoine vieillissant, la nécessité d'agir pour réduire les émissions de CO² et s'adapter aux impacts inévitables du changement climatique signifie assurer une transition dans la gestion de sa biodiversité, anticiper les accidents climatiques (inondations, pics de chaleur) et adapter son territoire en conséquence. Cela implique également des investissements infrastructurels et une évolution de son patrimoine immobilier en matière de performance énergétique. L'instabilité des coûts de l'énergie, leur hausse souvent, mais aussi l'augmentation relative des coûts de déplacement pénalisent en premier lieu les publics les plus précaires.

2.7. VIEILLISSEMENT DES INFRASTRUCTURES

Le vieillissement des infrastructures en Région de Bruxelles-Capitale représente un défi significatif, avec des bâtiments tels que les maisons de repos, les écoles, les maisons d'accueil, etc. nécessitant entretien et rénovations. La modernisation est indispensable et certains bâtiments ne sont plus viables économiquement.

Par ailleurs, commune et CPAS doivent respecter des normes énergétiques strictes, comme l'obtention du certificat PEB et montrer, en tant que pouvoir public, une exemplarité dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Alors qu'il y a une crise du logement et que les infrastructures sont vieillissantes, l'initiative "RENOLUTION" vise à atteindre un niveau de PEB de C+ d'ici 2050, soulevant des questions sur l'avenir des bâtiments des services publics locaux. Le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean doit être attentif à la conservation et l'amélioration de son patrimoine. Des travaux sont régulièrement entrepris pour assurer le respect des normes architecturales, de sécurité et énergétiques des bâtiments mais il faut mobiliser les moyens nécessaires.

Notons que le remplacement de la flotte automobile ou encore l'obligation d'avoir des points de recharge dans les parkings devra également faire l'objet d'une réflexion, éventuellement en synergie avec la commune.

3. DEFIS

Les défis sont donc nombreux. Citons-en quelques-uns pour différents départements du CPAS.

3.1. AFFAIRES CIVILES

- Adaptation aux changements réglementaires incluant la mise en conformité avec les délais et les nouvelles procédures ;
- Assurer la continuité des services essentiels aux usagers et poursuivre l’encadrement spécifique des collaborateurs en emploi d’insertion ;
- La détection et la gestion préventive des abus, pouvant affecter la stabilité financière, constituent un défi important et permanent dans les processus de contrôle interne ;
- Face à des usagers aux profils de plus en plus complexes, les équipes sont en grande difficulté et doivent être de plus en plus outillées pour faire face à des situations très spécifiques ;
- Faire face au nombre de nouvelles demandes à traiter par la Cellule Données des usagers (CDU) ;
- Faire face au nombre de personnes à recevoir au guichet ;
- Faire face au nombre d’appels téléphoniques à traiter ;
- Faire face au nombre de messages électroniques à traiter ;
- Etre à même de respecter le délai de 5 jours pour statuer sur la compétence territoriale ;
- Réduire le délai d’attente pour une permanence « nouvelle demande » ;
- Assurer le suivi des plaintes des usagers et organiser les services en vue d’en réduire le nombre.

Les projets sont :

- Regroupement du pôle Accueil et du pôle Gestion documentaire ;
- Suivi du projet CPAS online (légalement obligatoire à la date du 01.06.2025).

3.2. AFFAIRES SOCIALES

- Difficulté de respecter les délais légaux pour traiter les demandes par manque de ressources et du fait de la complexification des situations sociales. Difficulté d'autant plus marquée avec l'augmentation du nombre de dossiers à traiter suite à la mesure d'exclusion du droit aux allocations de chômage ;
- Les attentes accrues des usagers, amplifiées par les impacts des crises successives, nécessitent une adaptation rapide et personnalisée des services ;
- Gestion des problématiques liées à la violence ;
- La répartition des compétences entre la Région et le Fédéral, poursuivant des logiques divergentes, et les contraintes institutionnelles complexifient la gestion au quotidien et entraînent une importante dépense d'énergie ;
- La détection et la gestion des abus, pouvant affecter la stabilité financière, constituent un défi important et permanent dans les processus de contrôle interne ;
- Face à des usagers aux profils de plus en plus complexes, les équipes sociales sont en grande difficulté et doivent être toujours mieux outillées pour faire face à des situations très spécifiques ;
- Manque d'attractivité du CPAS pour les fonctions sociales au regard de la concurrence entre CPAS et de l'image négative donnée des CPAS au sein des écoles d'assistants sociaux ;
- Préserver le sens du travail social au CPAS face à la charge administrative ;
- Veiller à une répartition équitable des dossiers et à une charge de travail par assistant social acceptable ;

- Création de synergies avec les acteurs institutionnels et associatifs pour renforcer la cohérence de l'action sociale sur le territoire ;
- Digitalisation d'une partie du travail social pour répondre aux objectifs institutionnels tout en veillant à ce que les équipes adhèrent au processus ;
- Accentuer la lutte contre la fraude sociale ;
- Développer les compétences du personnel social dans un contexte en perpétuelle évolution ;
- Capacité de faire face à l'augmentation des demandes suite aux crises successives ;
- Perte de subsides qui met à mal la continuité des activités.

Les projets en cours sont :

- Développement de la transversalité inter-services sociaux ;
- Synergie collaborative dans les matières de l'énergie, du logement et de la médiation de dettes ;
- Soutien à la mise en oeuvre de nouveaux projets sociaux décidés par le politique ;
- Evolution des recommandations et procédures en vue de contenir la violence ;
- Développement de l'approche territoriale.

Les projets à prévoir sont :

- Affectation des moyens humains nécessaires à assurer les missions légales ;
- Identifier les missions et orientations possibles vers les acteurs associatifs ;
- Transfert de compétences en interne entre services afin d'assurer une approche optimale des dossiers sociaux ;
- Multiplier les canaux d'accès à l'emploi des usagers ;

- Trouver un bâtiment plus adapté aux besoins de l'épicerie sociale.

3.3. TROISIÈME ET QUATRIÈME ÂGES

- Anticiper les enjeux du vieillissement de la population molenbeekoise à travers une gestion équilibrée des efforts pour maintenir les aînés à domicile, soutenir les infrastructures d'accueil et développer des solutions alternatives (Résidence-services sociale Lemaire, habitats Kangourou, projet Alliance-Habitat, logement intergénérationnel et solidaire d'habitat communautaire Campine,...) ;
- Rénover et moderniser les infrastructures et équipements de la maison de repos, soutenus par un plan d'investissement régulièrement mis à jour, en conformité avec les nouvelles normes tout en garantissant l'accessibilité PMR ;
- Mobiliser les technologies numériques pour répondre aux besoins des résidents et de leurs proches, tout en optimisant la gestion de la maison de repos, avec des investissements adaptés ;
- Collaborer avec l'ensemble des parties prenantes pour répondre aux difficultés actuelles de la prise en charge dans la maison de repos, en tenant compte des défis structurels rencontrés en Région de Bruxelles-Capitale ;
- Favoriser un environnement de travail attractif et motivant afin de réduire l'absentéisme et le turnover du personnel, tout en assurant la continuité et la qualité des services.

Les projets en cours sont :

- Maintenir l'exemplarité en matière de gestion des services et des projets géronto-sociaux ;
- Favoriser l'intégration intergénérationnelle par des projets innovants et des ouvertures sur le quartier.

Les projets à prévoir sont :

- S'adapter aux nouveaux profils des résidents admis dans les maisons de repos ;
- Conclure des collaborations avec le réseau associatif ou non-marchand afin de maintenir les personnes âgées le plus longtemps possible à leur domicile ;

- Diminuer le nombre de lits en MRPA (maison de repos pour personnes âgées) au fur et à mesure du développement des solutions alternatives à l'hébergement en MRPA ;
- Examiner les possibilités d'appliquer les barèmes IFIQ au personnel infirmier pour être plus attractif.

3.4. RESSOURCES HUMAINES

- L'efficacité du recrutement est mise à mal par la concurrence accrue entre les services publics bruxellois dans un marché de l'emploi tendu, particulièrement pour les fonctions critiques de la première ligne, des soins ou de l'accompagnement, notamment dans les maisons de repos ;
- L'incertitude liée aux cycles de financement via des subsides peut entraîner une démotivation croissante au sein du personnel, influençant la qualité du service ;
- Le turnover élevé, particulièrement dû à la précarité des contrats et un absentéisme de longue durée, compromet la continuité et la performance des équipes, augmentant la pression sur les membres du personnel présents ;
- L'adéquation entre les ressources humaines et financières disponibles et les ambitions organisationnelles constituent un enjeu majeur dans un contexte de raréfaction des moyens ;
- Le renforcement du rôle de partenaire RH vis-à-vis des services est essentiel ;
- La prise en charge du stress et de la pression au travail par une politique de mieux-être au travail pour limiter les risques psychosociaux et réduire l'absentéisme ;
- Une collaboration renforcée et un partage accru d'informations avec la commune sont indispensables pour optimiser l'intégration des processus et garantir la réussite des projets communs ;
- Améliorer l'attractivité du CPAS, notamment par l'octroi de contrats qui ne sont pas précaires ;
- Mettre en place un cadre qui favorise l'efficience au sein des services.

Les projets sont :

- Mise en oeuvre du plan RH ;
- Mieux-être au travail & gestion de l'absentéisme ;
- Télétravail et déconnexion ;
- Cycle d'évaluation et révision des descriptions de fonction.

3.5. INFORMATIQUE

- Les cyberattaques constituent une menace majeure, exigent de renforcer les mesures de sécurité et la mise à jour des systèmes et logiciels ;
- Face aux risques liés à la pénurie de fonctions critiques, il est essentiel de renforcer l'attractivité de l'équipe IT en valorisant les talents, notamment par la révision des statuts en collaboration avec la commune, en établissant une politique de rétention proactive et en développant des synergies ;
- Les coûts liés aux technologies de l'information augmentent de manière significative, ce qui nécessite une gestion attentive des budgets IT. Le manque structurel d'investissements, de moyens de fonctionnement matériels et humains se traduit par des insuffisances dans l'infrastructure, freinant ainsi la transformation numérique ;
- Le déploiement de nouveaux logiciels ou systèmes informatiques représentent un défi, notamment en termes de formation et de gestion du changement et des coûts.

Les projets en cours sont :

- Imio

Les projets à prévoir sont :

- Mise en oeuvre du plan IT 2025 ;
- Office 365 Déploiement ;

- Migration vers un data center ;
- Clean desk ;
- Synergie IT avec la commune ;
- Plan stratégique 2030 – Applications Gypsi / Sociabili ;
- Remplacement des logiciels métiers Arcadia ;
- Mise en oeuvre de l'Ordonnance Bruxelles Numérique visant l'accessibilité des services sous forme électronique.

3.6. FINANCES ET PATRIMOINE

- Garantir les ressources nécessaires à la conservation et à la maintenance du patrimoine du CPAS ;
- Raréfaction des ressources. L'enjeu consiste à maintenir un équilibre budgétaire à court et moyen termes afin de garantir la continuité des missions et l'atteinte des objectifs politiques ;
- Concilier les impératifs financiers avec le maintien d'une approche sociale centrée sur les bénéficiaires ;
- Favoriser une transition vers l'automatisation des activités tout en assurant la sécurité des données financières, l'intégration fluide dans les pratiques existantes ;
- Renforcer la collaboration entre le département social et les autres services en veillant à clarifier le périmètre des responsabilités dans les processus transversaux ;
- Déployer avec souplesse et fluidité les dispositions du nouveau règlement comptable lorsque la date de mise en vigueur sera décidée ;
- Garantir une vision financière commune et cohérente entre le CPAS et la Commune et inversement grâce à une réunion à fréquence régulière d'experts de chaque administration afin d'assurer une gestion transparente et respectueuse des ressources publiques.

Les projets en cours sont :

- Harmonisation méthodologique de gestion des projets ;
- Redéfinition des processus ;
- Optimisation de la structure organisationnelle, de l'organisation du travail et de la conduite du changement ;
- Regroupement des compétences des services du département des finances et de celles des services du Directeur financier.

Les projets à prévoir sont :

- Analyse du rapport coûts-bénéfice ;
- Développement de solutions IT internes ;
- Automatisation de l'activité ;
- Renforcement du reporting financier pour analyse de données ;
- Mise en place renforcée d'un suivi de l'utilisation des crédits budgétaires avec possibilité d'extrapolation.

3.7. DÉPARTEMENT JURIDIQUE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- Le service juridique (hors service social juridique), dépendant d'un seul juriste, est confronté à un risque de surcharge de travail et de vulnérabilité, ainsi qu'à des difficultés pour assurer une transition fluide des compétences, ce qui pourrait ainsi compromettre la continuité du service ;
- Les nouvelles exigences légales, comme celles relatives au règlement général de la protection des données ou aux lanceurs d'alerte, sont imposées sans fournir toutes les ressources nécessaires pour leur mise en œuvre ;

- Les évolutions réglementaires rapides et fréquentes rendent la gestion des dossiers complexe, tandis que les changements constants du cadre juridique, parfois déconnectés de la réalité opérationnelle, génèrent de l'incertitude. Ces mêmes exigences nécessitent une maîtrise accrue de la technicité des processus et une réactivité élevée, notamment en matière de marchés publics ;
- Garantir un suivi efficace de l'avancement de projets transversaux tout en maintenant la continuité des services ;
- Assurer une communication claire et cohérente à travers différents canaux tout en répondant de manière proactive aux attentes diversifiées des parties prenantes ;
- Moderniser le site internet et l'intranet ;
- Assurer une gestion efficace de la communication numérique (site internet, réseaux sociaux) pour renforcer l'image du CPAS et sa visibilité auprès du public tout en assurant la modération des interactions sur les réseaux sociaux ;
- Assurer une communication claire et accessible aux bénéficiaires.

Les projets sont :

- Renforcement des clauses environnementales (si moyens financiers) – cfr obligations 2025 (Véhicules électriques – Bornes électriques) ;
- Création d'un pool de conseillers juridiques ;
- Simplification administrative des notifications pour les usagers ;
- Attractivité du CPAS en matière de communication (site internet, réseaux sociaux, LinkedIn) ;
- Modernisation du site internet et intranet intégrant la révision de la charte graphique ;
- Lien entre les logiciels qui permet d'assurer la mise à jour de différentes rubriques.

3.8. CONTRÔLE INTERNE

- Déployer un système de contrôle interne performant pour anticiper et gérer les risques, tout en garantissant la disponibilité des ressources nécessaires pour une gestion proactive et sécurisée en tenant compte des priorités qui seront fixées par le secrétaire général, le comité de direction et le conseil de l'action sociale.

Les projets sont :

- Déploiement du plan d'actions de maîtrise des risques ;
- Insuffler une culture de maîtrise des risques au sein de l'administration ;
- Veiller à la compatibilité du système du contrôle interne avec la continuité du fonctionnement des services.

3.9. DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

- Assurer une gestion sécurisée et conforme des données personnelles tout en maîtrisant le volume croissant de données et en respectant les exigences de confidentialité

Les projets sont :

- Tenue du registre des incidents ;
- Sensibilisation des équipes.

3.10. SERVICE INTERNE POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL

- Répondre aux défis croissants des risques psychosociaux d'origine internes et externes avec des ressources limitées et un manque d'outils adaptés ;
- Renforcer la collaboration avec les partenaires externes pour assurer le bien-être des agents en contrat d'insertion tout en tenant compte de la complexité liée à la gestion partagée et aux contraintes administratives ;

- Prévenir et gérer les risques professionnels afin de garantir un environnement de travail sain et sécurisé ;
- Mesure d'impact/feedback des agents sur les mesures prises (enquête psychosociale tous les 5 ans) ;
- Nombre d'accidents de travail ;
- Durée moyenne d'incapacité suite aux accidents du travail et analyse ;
- Nombre de demandes d'intervention formelle et informelle auprès du service externe de prévention et protection au travail ;
- Nombre de dossiers/contacts pris auprès des personnes de confiance ;
- Nombre de départements/partenaires couverts par une analyse des risques ;
- Taux de participation aux formations axées sur les thématiques en lien avec le bien-être au travail ;
- Nombre de déclarations de faits de tiers.

Les projets sont :

- Déploiement du plan d'actions de maîtrise des risques ;
- Sensibilisation du personnel via la newsletter SIPPT.

4. DANS LE BUDGET

Les contraintes financières évoquées au point 2.2 amènent le CPAS à devoir mettre fin au contrat de travail d'une vingtaine de membres du personnel. Une telle réduction de personnel ne peut se faire sans avoir de conséquence sur le fonctionnement non seulement des services directement impactés mais aussi sur le fonctionnement de l'ensemble des services du CPAS. De même, pour arriver à un équilibre financier supportable au niveau local, il est nécessaire de revoir la prime de fin d'année. Cette réduction de personnel va également de pair avec une réduction des aides sociales non obligatoires. Cette diminution des aides intervient au moment où les nouvelles règles en matière d'octroi du revenu d'intégration sociale ont également pour conséquence une restriction parfois importantes des moyens dont disposent les plus démunis. L'aggravation des situations sociales d'une grande partie de la population est donc réelle.

Les autorités, conscientes des conséquences de telles décisions, n'ont cependant pas d'autres choix pour arriver à un équilibre budgétaire.

Cependant, subsiste la volonté d'examiner :

- la possibilité d'ouvrir ou de participer à la création d'un restaurant social, tremplin vers une mise à l'emploi ;
- la possibilité d'organiser des cours de langue française et néerlandaise en interne.

Le présent budget reprend les mesures minimales en vue de répondre aux besoins actuels. Il permet en outre au CPAS de ne plus fonctionner en crédits provisoires et dès lors d'éviter de tomber potentiellement en cessation de paiement.

La dégradation générale des conditions et de l'environnement de travail, au sens large, impacte la motivation des travailleurs. Elle a aussi pour conséquence que le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean qui, comparé aux autres administrations, n'était déjà pas attractif financièrement, l'est encore moins.

Les conséquences susceptibles de découler de ce qui précède sont notamment :

- la dégradation du service offert aux usagers du CPAS ;

- le risque d’augmentation des phénomènes de violence, en partie du fait de la violence dite « institutionnelle » ;
- une mise à mal du bien-être au travail, d’une part, par l’augmentation de la charge de travail et, d’autre part, par une précarité des moyens mis à disposition des travailleurs ;
- un risque élevé qu’une partie du personnel quitte l’administration, fragilisant plus encore la capacité à assurer les missions légales et la continuité du service public.

4.1. ÉVOLUTION DE L’AIDE SOCIALE

Les crédits budgétaires en matière d’octroi du revenu d’intégration sociale et de l’aide sociale équivalente sont estimés dans le plan financier sur base du dernier indicateur connu en la matière lors de l’établissement du premier budget du plan, 2025 dans le cas présent. C’est la technique d’estimation des crédits d’aide sociale recommandée par l’inspection régionale depuis la décision d’entrer dans un plan d’accompagnement financier avec la Région prise en 2015 par les autorités communales.

Le nécessaire réajustement se fait au moment de l’élaboration du budget de chaque année qui doit contenir des estimations actualisées sur base de trois paramètres principalement :

- L’évolution des différents types de taux octroyés ;
- L’évolution du montant du revenu d’intégration (liaison au bien-être, indexation et rehaussement) ;
- L’évolution du nombre de dossiers.

Nombre de titulaires pris en considération pour l’exercice 2026 :

Sur la base des derniers indicateurs (janvier 2026), le nombre de titulaires pris en considération est :

- RIS : 6.660 titulaires (dont 5.683 personnes inscrites au registre de la population)
- ERIS : 860 titulaires.

Ces chiffres n’intègrent cependant pas les aides octroyées suite à l’exclusion des chômeurs de plus de 2 ans de leur droit aux allocations de chômage. Au moment d’écrire ces lignes, 1722 demandes d’aide ont été introduites sur les 2665

personnes dont l'ONEm avait annoncé qu'elles perdaient le droit aux allocations de chômage entre janvier et juin 2026, soit près de 65 % et autant de dossiers à traiter. Une part importante de ces personnes obtiendront l'aide légale à laquelle ils ont droit et viendront grossir les chiffres ci-dessus.

5. ANALYSE FINANCIÈRE

5.1. ANALYSE FONCTIONNELLE DU SERVICE D'EXPLOITATION

La structure budgétaire s'articule suivant deux grands principes de classification : d'une part, la fonction et d'autre part, la nature économique (auxquels s'adjoignent encore les distinctions entre dépenses/recettes et exploitation/investissement). La classification fonctionnelle s'opère au niveau des premières positions de l'article budgétaire (avant le « / ») et détermine la destination par activité des crédits (par exemple, pour l'aide sociale '8320', pour Arcadia '8341', etc.).

Cette première partie de l'analyse financière aborde le budget 2026 sous l'angle des différentes fonctions et sous-fonctions.

5.1.1. Tableau comparatif des budgets initiaux des 3 dernières années par sous-fonction

Fonctions	Libellé	Recettes d'exploitation			Dépenses d'exploitation		
		2024	2025	2026	2024	2025	2026
0010	Résultat Reporté	-	-	-	-	-	-
90	Recettes et dépenses générales	47.343.051,16	51.073.086,69	52.216.087,91	7.850.492,50	7.824.036,69	7.697.062,91
290	Fonds spécial de l'aide sociale	5.716.943,27	4.487.724,66	5.089.729,02	-	-	-
690	Prélèvements	381.742,19	3.500,00	-	381.742,19	-	-
1230	1010-1210 Administration générale	2.142.961,10	2.115.773,38	1.847.148,91	11.146.826,47	12.567.485,01	13.018.584,79
1290	Patrimoine privé	50,00	-	-	406,10	-	-
1310	Services généraux	792.730,92	837.830,92	775.900,00	3.532.462,93	4.081.009,84	4.204.149,55
1370	Service Bâtiments	748.184,29	746.117,29	673.142,66	830.267,07	767.691,43	743.738,43
801510	Fonds d'énergie - Mission service public « Ordonnance électricité et gaz »	174.850,00	174.850,00	168.632,00	174.850,00	174.850,00	168.632,00
8090	Service de consultation et d'information juridique	8.377,88	8.377,88	6.900,40	44.635,57	49.237,69	50.291,24
8200	Avances sur rémunérations, salaires et assimilés	23.000,00	25.000,00	25.000,00	23.000,00	25.000,00	25.000,00
8320	Aide sociale	91.632.134,69	95.079.359,61	112.168.698,65	119.104.782,60	123.579.073,29	141.860.974,12
832040	Promotion de la participation et activation sociale	169.749,00	211.539,88	-	169.749,00	211.539,88	-
832041	Pauvreté infantile	298.300,00	235.051,08	-	298.300,00	235.051,08	-
832050	Fonds social de l'eau (Hydrobru)	355.565,49	483.803,95	497.742,25	355.565,49	483.803,95	488.803,95
832080	PIIS	2.917.985,81	2.995.204,23	3.467.377,73	2.861.376,52	2.995.204,23	3.814.933,09
8341	Maison de repos	9.652.616,78	10.800.082,48	10.480.498,74	11.234.013,09	11.197.923,43	11.753.643,52
83424	Centre de rencontre Marie-José	78.668,00	-	-	142.200,73	-	-
83427	Centre de jour Lemaire	-	-	-	-	-	-
8360	Maison d'accueil	1.547.256,00	1.937.308,59	1.897.335,78	1.464.609,92	1.881.846,13	1.720.787,30
8441	Aides familiales et seniors	1.029.339,01	982.658,84	1.027.563,30	1.229.274,12	1.318.969,25	1.306.327,28
8448	Service Nettoyage	146.868,88	-	-	337.896,83	-	-
844921	Réins.socioprofessionnelle - article 60§7	2.371.191,47	2.389.920,67	2.722.937,53	4.597.429,75	4.941.307,61	5.101.718,06
844925	Cellule Emploi	402.546,89	451.631,25	435.511,19	1.066.898,74	1.018.091,92	851.479,66
844928	Cellule Alphabétisation	99.586,28	88.084,32	-	84.104,15	86.130,70	-
844929	Actiris	578.320,71	578.320,71	544.519,00	578.320,71	578.320,71	544.519,00
844941	Epicerie sociale	98.207,29	100.107,29	118.271,01	145.881,84	190.510,24	328.170,81
84496	Médiation de dettes	3.127.889,60	1.890.175,20	1.920.770,56	3.544.120,49	2.051.099,42	2.182.691,11
9220	Habitations sociales	91.000,00	100.000,00	60.500,00	105.309,64	100.792,62	88.386,46
92202	Logements Kangourou	86.320,54	91.178,24	87.876,73	117.727,44	143.473,59	145.192,07
9240	Logements pour personnes âgées	481.598,20	501.173,51	464.780,34	478.374,52	499.887,29	601.838,36
	TOTAUX	172.497.035,45	178.387.860,67	196.696.923,71	171.900.618,41	177.002.336,00	196.696.923,71

5.1.2. Recettes et dépenses

Source des éléments chiffrés encadrés : les budgets initiaux.

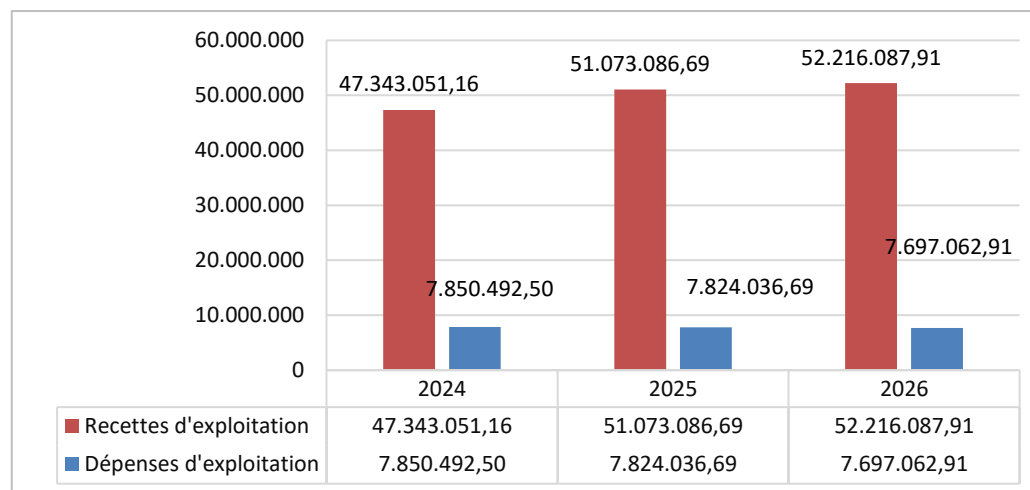
0090 Recettes et dépenses générales

La sous-fonction 0090 comptabilise, comme son appellation le détermine, des recettes et de dépenses couvrant l'ensemble de nos activités. S'y retrouvent en recettes la dotation communale comme d'autres subsides régionaux : (anciennement) ACS, abonnements STIB, augmentation des échelles barémiques, primes de bilinguisme, les subsides Maribel social et spécifiques de la Commission communautaire commune. En dépenses s'y retrouvent notamment les intérêts débiteurs des comptes financiers.

La dotation communale de l'exercice 2025 est demeurée inchangée durant l'exercice. En effet, la modification budgétaire de l'exercice s'est vue annulée par l'autorité de tutelle alors que le compte 2024 et son résultat final (engendrant un ajustement de la dotation communale) s'est vu suspendu par l'autorité de tutelle. Il fut approuvé seulement fin du mois d'avril 2026. Aussi le tableau correctif du budget 2025, après de nombreuses discussions, sera réalisé au compte 2025.

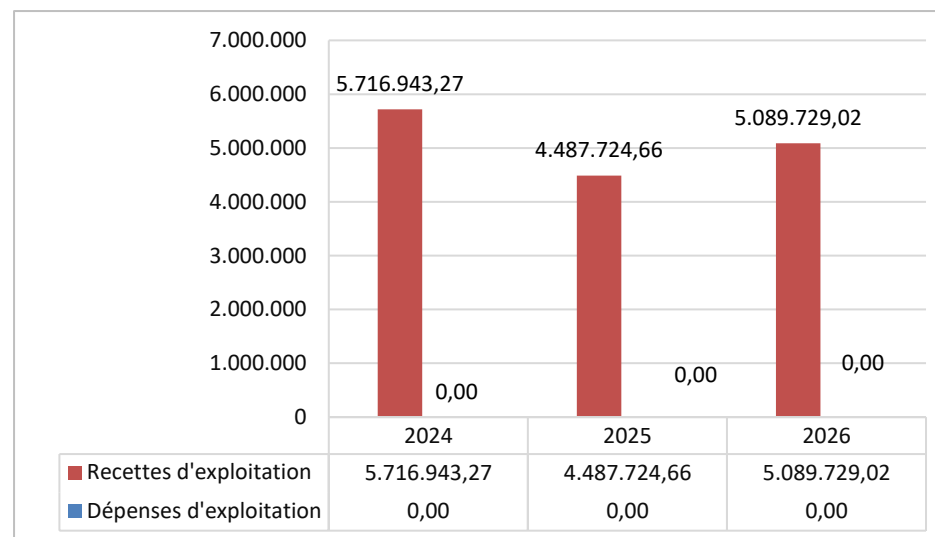
La dotation communale, arrêtée à € 43.700.000 pour l'exercice 2025, est portée à € 45.100.000 pour l'exercice 2026. Une analyse plus approfondie met en évidence les éléments suivants :

- Besoins 2026 : + € 900.000,00 → € 44.600.000
- Intervention unique de la commune dans le paiement des préavis : € 500.000 € → € 45.100.000



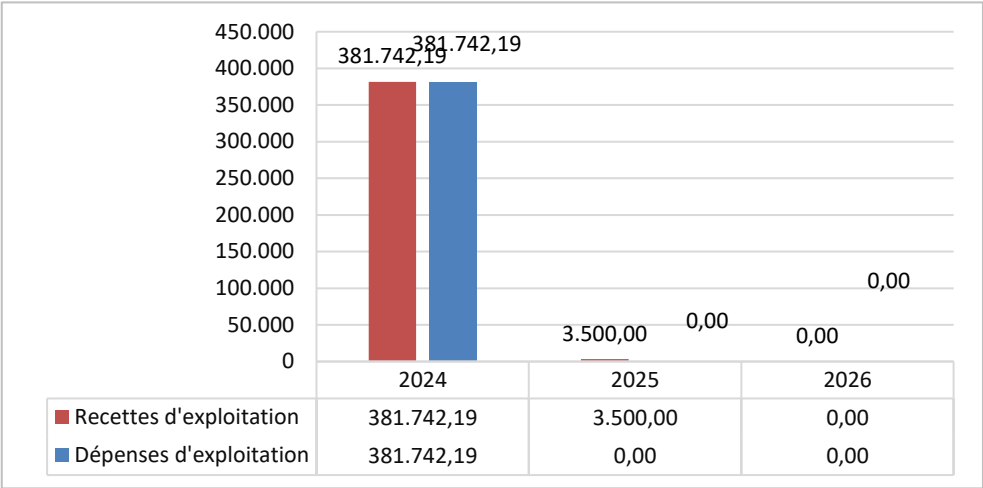
0290 Fonds

Cette rubrique comptabilise l'unique recette de la dotation provenant du Fonds spécial de l'Aide sociale (FSAS). La prévision pour l'exercice 2026 s'élève à € 5.089.729,02, montant communiqué par l'autorité de tutelle des CPAS. La perte enregistrée pour le budget 2025 se voit partiellement compensée en 2026 par une augmentation de notre quote-part d'un montant de € 602.004,36.



0690 Prélèvements

Aucun mouvement de prélèvement d’exploitation n’est prévu au budget 2026.

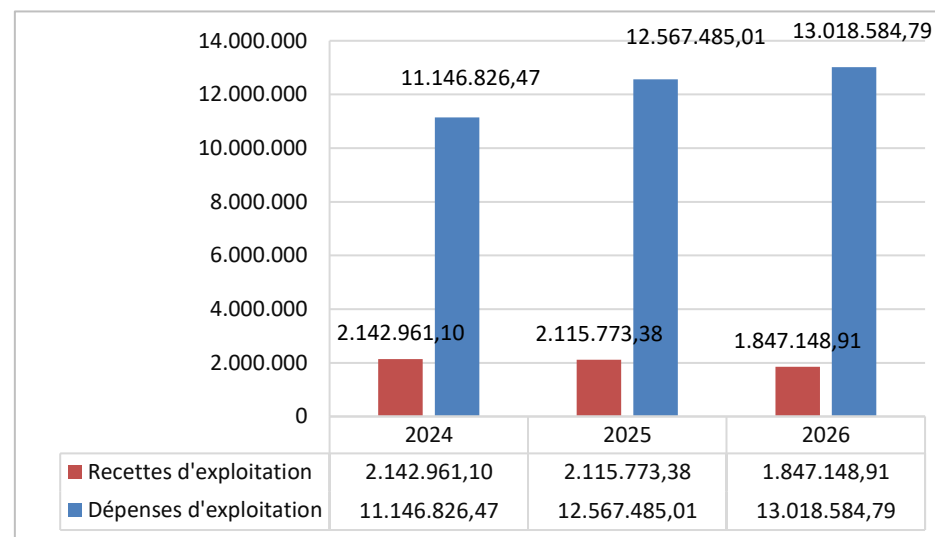


1230 Administration générale

Cette sous-fonction comptabilise différentes recettes et dépenses technico-administratives du centre.

L'évolution des dépenses entre 2025 et 2026 s'explique notamment par :

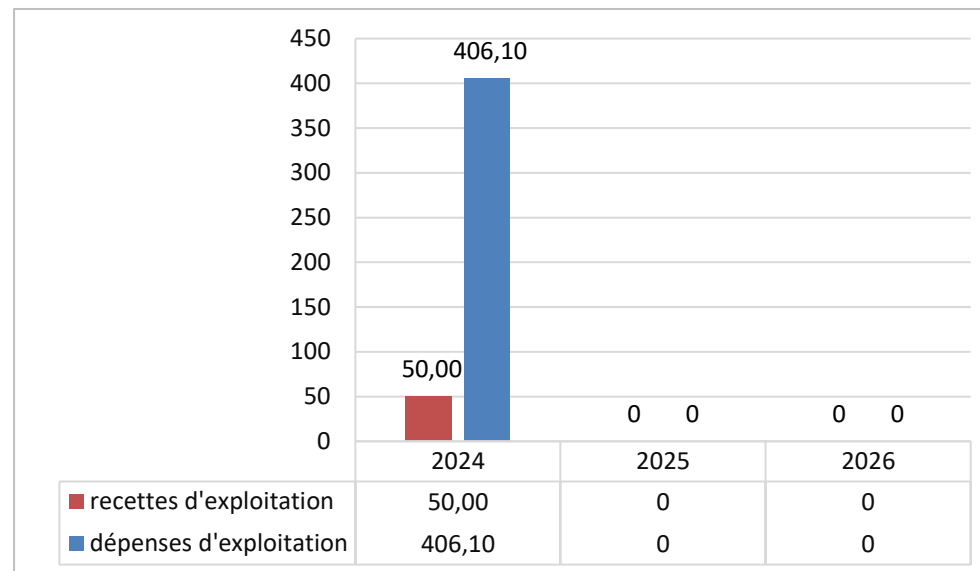
- Indexation et barémisation des salaires ;
- Impact des engagements 2025 sur 2026 ;
- Evolution des dépenses d'investissement vers dépenses de fonctionnement.



1290 Patrimoine privé

Sous cette fonction se trouvent comptabilisés les revenus du portefeuille (placements et participations) ainsi que les frais y relatifs.

Aucun placement de trésorerie n'est envisagé. La dette est remboursée. Plus aucun mouvement n'est prévu cette année

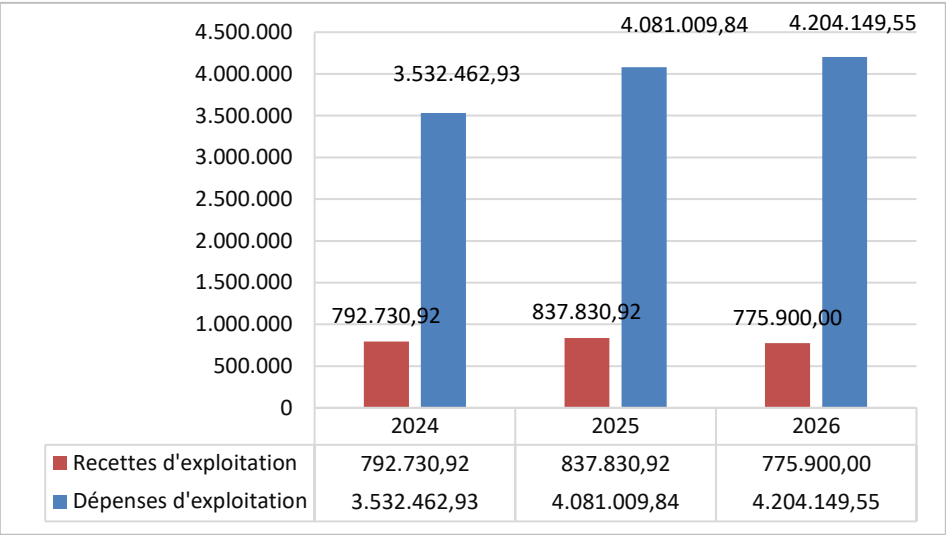


1310 Services généraux

Cette sous-fonction se voit imputer la charge des pensions du personnel statutaire.

À noter que ces pensions, financées par notre centre, sont gérées par le service fédéral des pensions.

Les estimations de dépenses sont établies sur base du tableau prévisionnel transmis par ce service fédéral.

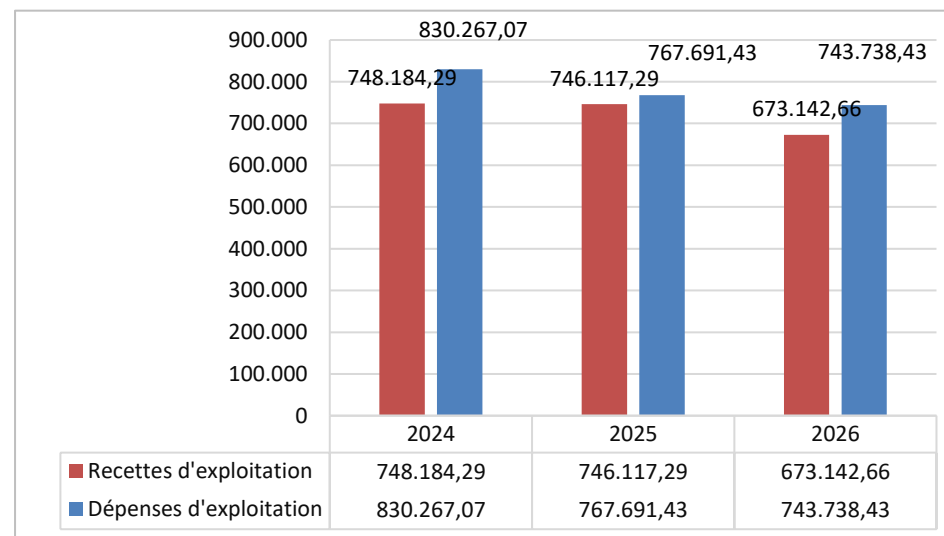


1370 Service Bâtiments

Cette sous-fonction concerne le service Technique chargé de la maintenance du patrimoine immobilier du Centre.

Les recettes proviennent de la répartition de ses prestations entre les différentes sous-fonctions par le biais de la facturation interne.

Le remplacement d'un agent décédé est reportée en 2027. Cette décision constitue une des réponses aux économies supplémentaires demandées par la commune.

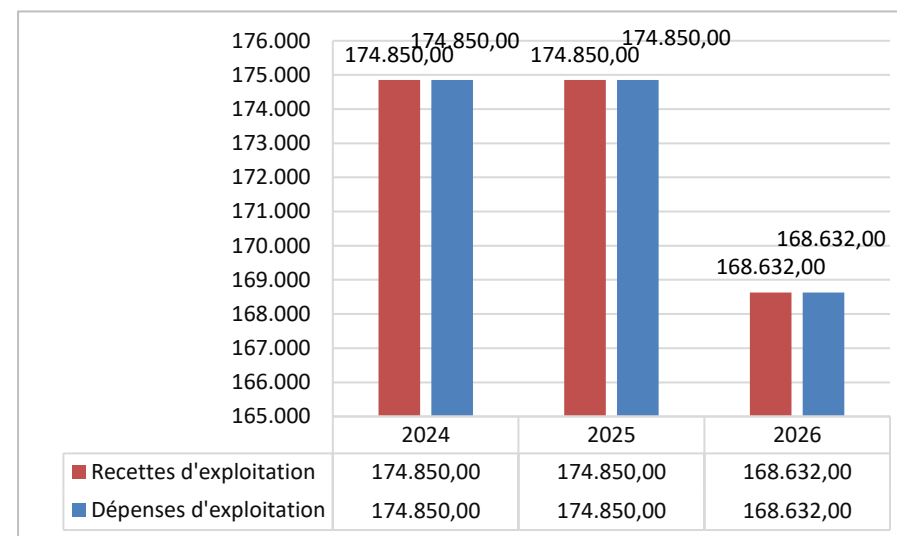


801510 Fonds d'Énergie – Mission du service public « Ordonnance électricité et gaz »

La présente sous-fonction reprend les prévisions de recettes liées aux subsides de Bruxelles Environnement (anciennement Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement) dans le cadre de l'ordonnance électricité et gaz.

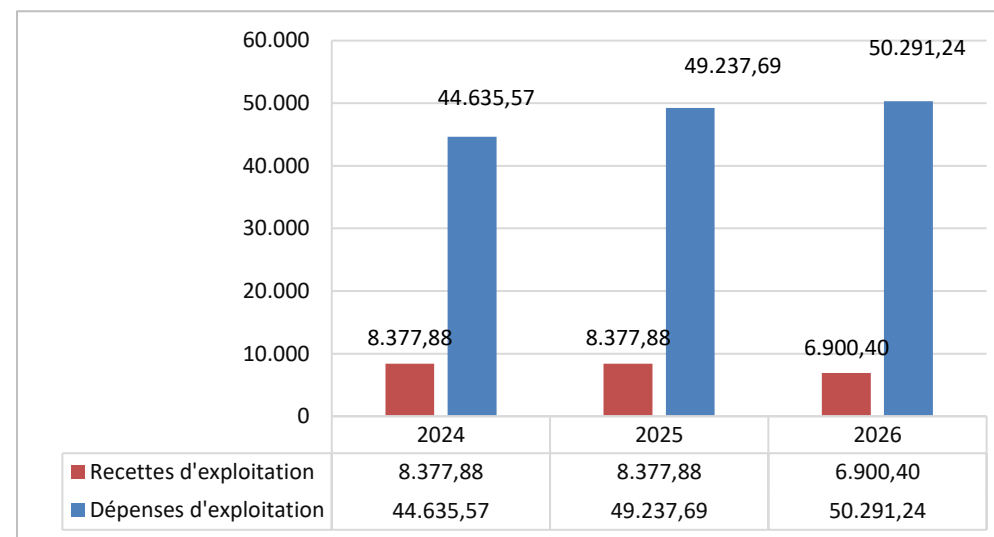
Les dépenses correspondent aux rémunérations du personnel affecté à l'exécution de cette mission. Cependant, ce personnel (principalement de la cellule Prévention en énergie) étant repris sous une autre sous-fonction, cette dépense s'exécute par le mécanisme de facturation interne.

Les estimations budgétaires pour l'exercice 2026 tablent sur un montant identique à celui de 2025 (légèrement en baisse) en absence de notification pour l'exercice 2026 au moment de l'élaboration de ce budget.



80901 Écrivain public

L'activité « écrivain public », dont la nécessité n'est plus à démontrer, est assurée par un membre du personnel à mi-temps.

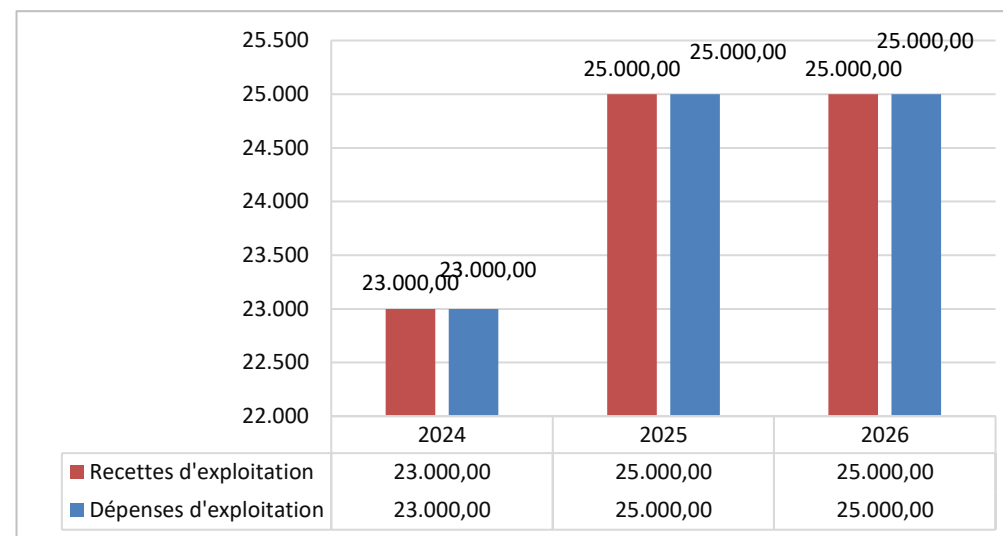


8290 Avances

Se trouvent imputées sous cette sous-fonction, les avances consenties sur les prestations sociales auxquelles les demandeurs peuvent prétendre (s'agissant d'avances, les recettes sont constituées des récupérations auprès des organismes délivrant les prestations sociales).

Le remboursement des chèques « ALE » à l'utilisateur constitue la majorité des recettes et des dépenses de cette sous-fonction.

L'avance est, par définition, remboursable. La sous-fonction 8290 doit donc se présenter en équilibre.

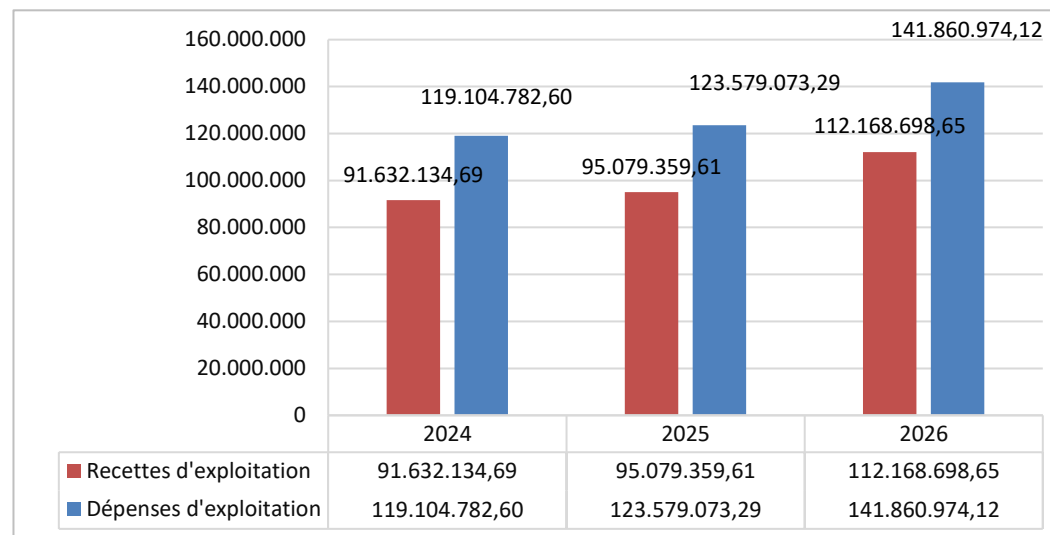


8320 Aide sociale

La sous-fonction 8320 - Aide sociale concerne les recettes et les dépenses résultant de l'octroi du RIS, des aides équivalentes au RIS, des aides sociales en espèces et en nature, des frais (para) médicaux dont ceux en milieu (non) hospitalier et d'hébergement en maison de repos, maison d'enfants, etc. Le montant du déficit social des services et établissements gérés par le Centre s'y retrouve également comptabilisé.

L'évolution du déficit global de la sous-fonction sur les trois dernières années s'établit comme suit :

2024	2025	2026
-27.472.647,91	-28.499.713,68	-29.692.275,47



Plusieurs facteurs influencent l'évolution du déficit de la sous-fonction 8320 - Aide sociale, à savoir :

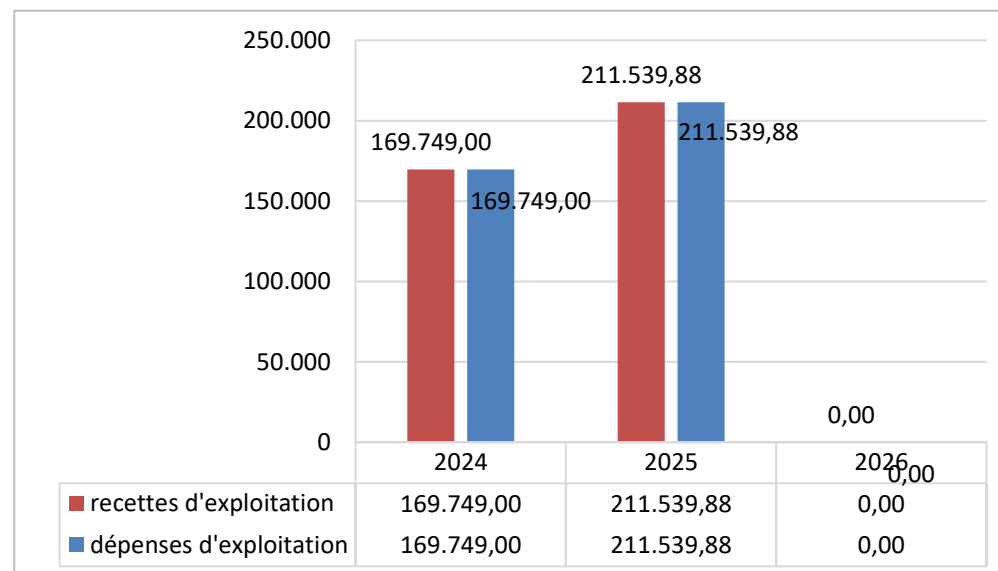
- La charge nette liée au revenu d'intégration et à l'octroi du RIS aux personnes exclues du chômage (2^{ème} vague – 15 % à charge du budget) ;
- L'évolution des dépenses de santé et des effets du doublement du ticket modérateur (€1,5 vers €3) intervenu au 1/10/2025 ;
- L'indexation et barémisation des traitements des agents.

832040 Promotion de la participation et l'activation sociale

C'était sous cette sous-fonction qu'étaient enregistrés les mouvements comptables liés à la promotion de la participation et activation sociale des usagers. Pour rappel, les mesures de promotion de la participation et l'activation sociale des usagers des services des centres publics d'action sociale visaient les domaines suivants :

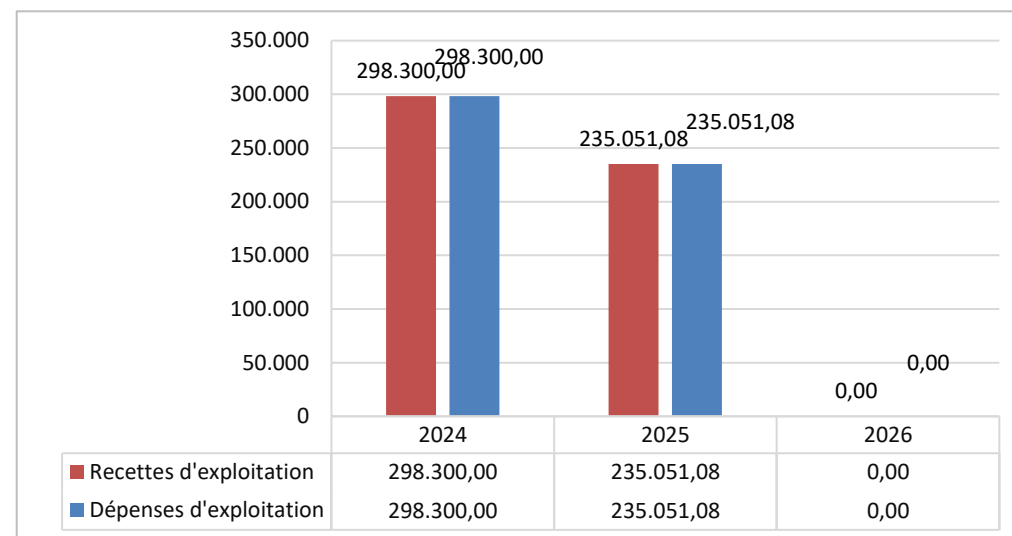
- La promotion de la participation sociale ;
- L'organisation de modules collectifs (activation sociale) ;
- La lutte contre la pauvreté infantile reprise sous la sous-fonction « 832041 Pauvreté infantile ».

Au 1^{er} janvier 2026, le SPP Intégration a mis fin à la subside de ces projets . Plus aucun mouvement n'est donc prévu pour l'exercice 2026.



832041 Pauvreté infantile

Comme expliqué à la sous-fonction « 832040 », le SPP Intégration a mis fin à la subside de ces projets au 1^{er} janvier 2026. Plus aucun mouvement n'est donc prévu pour l'exercice 2026.

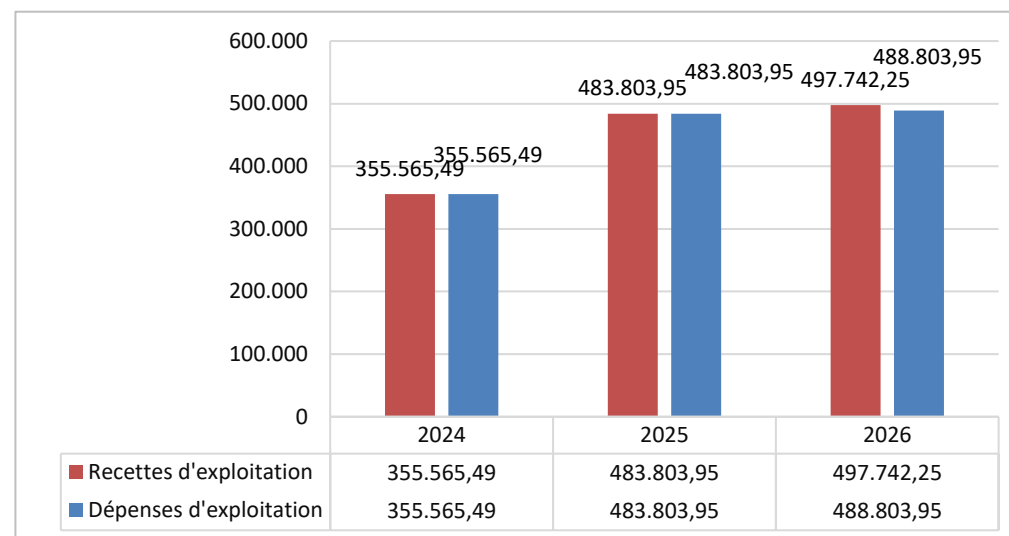


832050 Fonds social de l'eau (Vivaqua)

Cette sous-fonction reprend les mouvements comptables liés au Fonds social de l'Eau (VIVAQUA) dans le cadre de l'ordonnance du 19/07/2001 organisant la tutelle administrative sur les intercommunales de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'arrêté du 14/07/2011 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du 28/02/2008 portant sur la part des recettes générées par la tarification de l'eau à affecter à des fins sociales.

L'estimation globale du subside pour l'exercice 2026 se base sur le dernier arrêté, à savoir celui publié au cours de l'exercice 2025.

Le CPAS bénéficiera en 2026, d'un subside supplémentaire de Vivaqua, transitant par Brulocalis et permettant l'engagement d'un ETP pour la mise en œuvre de mesures sociales dans le secteur de l'eau (€ 64.000).

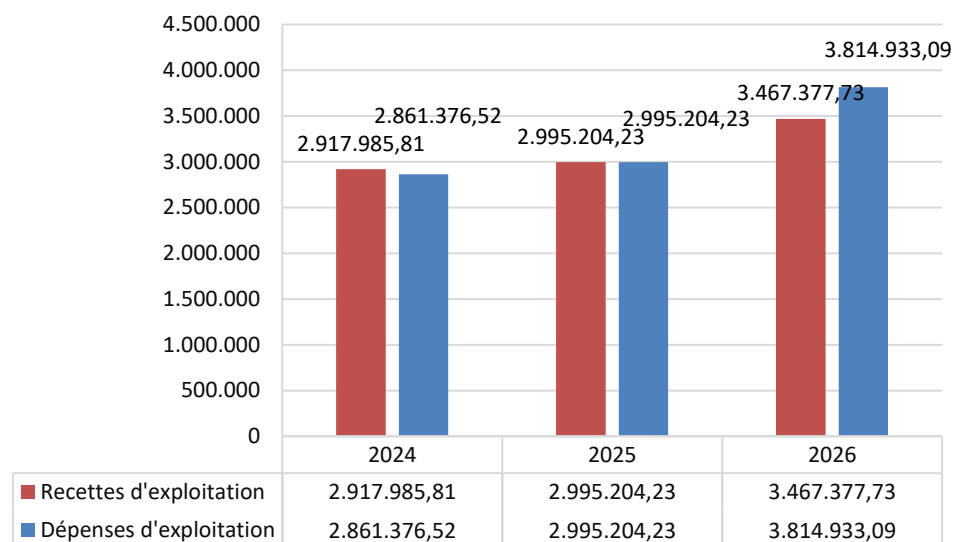


832080 PIIS

C'est sous cette sous-fonction que se trouvent inscrites les prévisions de recettes et de dépenses relatives à l'entrée en vigueur respectivement au 1/11 et au 1/12/2016 des modifications légales de la loi du 26/05/2002 relative au droit à l'intégration sociale et reprises successivement dans la loi du 21/07/2016 et l'arrêté royal du 3/10/2016.

L'évolution des prévisions de recettes entre 2025 et 2026 est la conséquence de la contractualisation obligatoire des nouveaux bénéficiaires du RIS en provenance de l'exclusion du chômage.

Le tableau ci-dessous apporte des précisions sur l'approche quantitative.



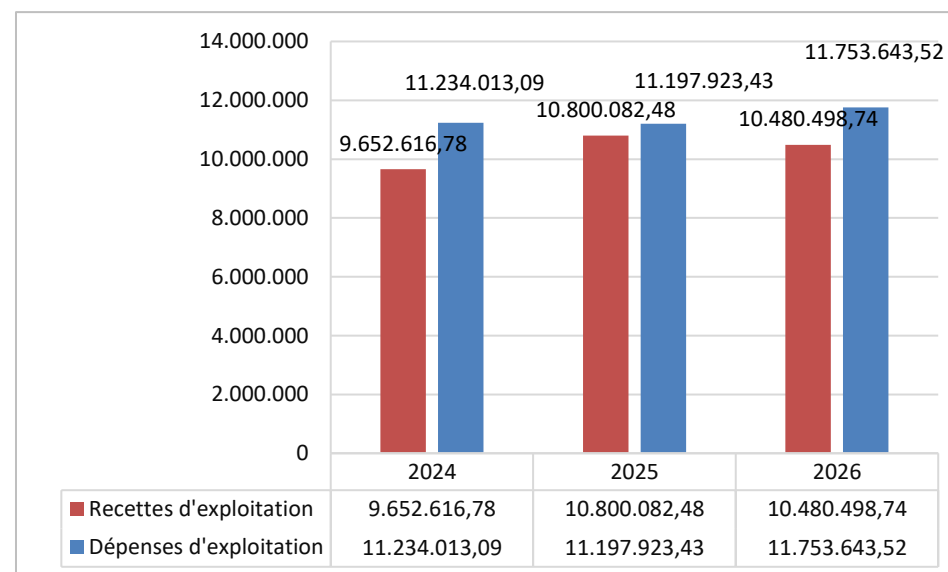
							Evolution de la subvention en personnel - Maintien du PIIS à 10 %					
Molenbeek	vigueur	% aura aide	dossiers	brut	% subv	Charge RIS	Subvention 1036/518 à partir du 1/3	Piss à partir	PISS 70 % conclusion	10%	taux moyen mensuel	
2026												
543	01-janv	30,00%	163	1.998.363,04	100,00	0	0,00	01052026	91.680,12	100,50	1005,61	
1.340	01-mars	50,00%	670	7.545.755,74	100,00	0	719.070,33	01072026	282.807,00	100,50	1005,61	
1.127	01-avr	50,00%	564	5.201.950,14	100,00	0	437.839,50	01082026	198.211,13	100,50	1005,61	
20	01-avr	50,00%	10	92.315,00	100,00	0	7.770,00	01082026	3.517,50	100,50	1005,61	
558	01-juil	50,00%	279	1.027.773,64	85,00	154.166,05	72.261,00	01112026	39.255,30	100,50	1005,61	
180	01-août	50,00%	90	461.574,99	85,00	69.236,25	19.425,00	01122026	6.331,50	100,50	1005,61	
3.768			1892	16.327.732,55		223.402,30	1.256.365,83		621.802,55		subvention personnel	1.878.168,38

8341 Maison de repos

La Résidence Arcadia est une maison de repos et une maison de repos et de soins qui répond aux standards actuels de bien-être de nos aînés : confort, personnel qualifié, activités, loisirs, etc.

L'évolution de l'intervention forfaitaire d'IRISCARE s'établit comme suit :

Période	Forfait	Evolution %	Evolution Montant
31-12-2024	64,38	100	100
01-01-2025	72,48	112,58	8,10
01-02-2025	73,92	114,82	9,54
09-05-2025	74,32	115,44	9,94
01-01-2026	77,21	119,92	12,83

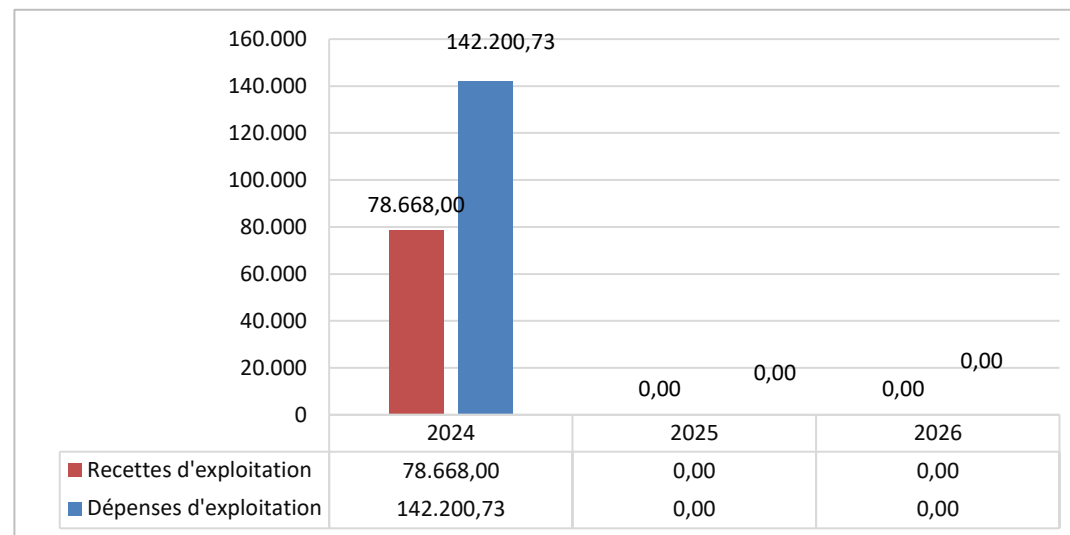


Sur la base des données observées en 2025 relatives à l'évolution du taux moyen d'occupation, les projections budgétaires pour 2026 ont été établies en retenant un taux d'occupation de 90,4 %, soit l'équivalent de 152 résidents. Il est également fait application de l'augmentation progressive de 5 % du tarif de facturation intervenu le 1/10/2025.

Les recettes de prestations de la Résidence sont en diminution. En effet, sur base annuelle, le coût de la perte de 2.555 journées d'hébergement n'est pas compensé par l'augmentation progressive du tarif d'hébergement.

83424 Centre de rencontre Marie-José

Pour rappel, les activités de ce Centre ont été transférées vers le site Lemaire depuis le 1/07/2024 qui offre plus d'espace dans un bâtiment neuf et mieux adapté auxdites activités.



8360 Maison d'accueil

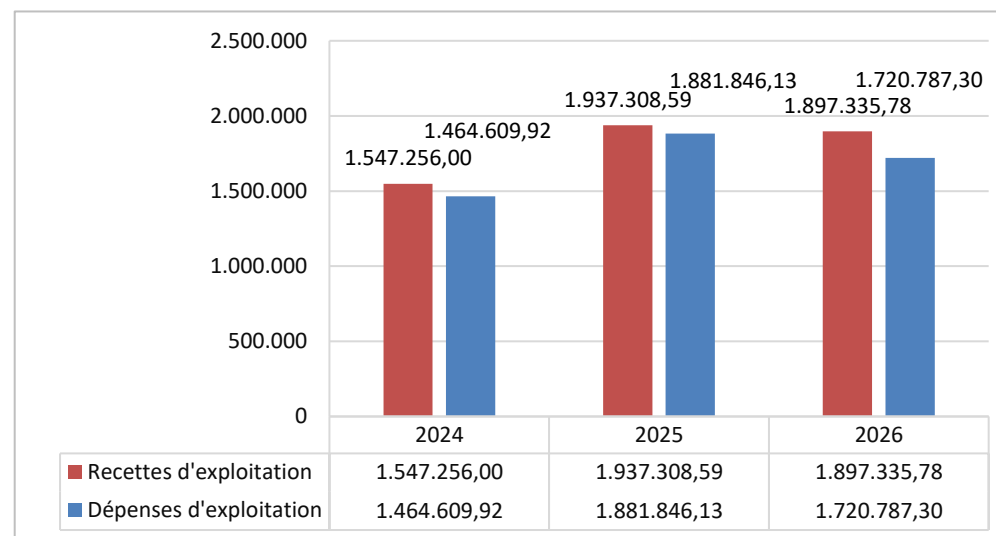
L'utilité d'une institution destinée à accueillir les personnes temporairement privées de logement ne doit plus être démontrée.

La fréquentation de la maison d'accueil Le Relais est la preuve qu'elle répond à un besoin dépassant largement les frontières de la commune.

La subvention de fonctionnement octroyée par la CCC représente une source de financement indispensable à la viabilité de l'établissement.

L'application de l'ordonnance « sans-abri » de la Commission Communautaire Commune a été reportée au 1/01/2023. La Maison d'accueil s'est vue toutefois dotée de moyens supplémentaires lui permettant d'engager le personnel qualifié nécessaire et indispensable au bon accomplissement des missions du Relais dans un secteur bruxellois en pleine mutation ainsi que d'envisager une approche alternative des repas servis, encore mieux en adéquation avec les résidents.

Ces moyens financiers supplémentaires offrent la possibilité de gérer l'établissement en quasi équilibre.

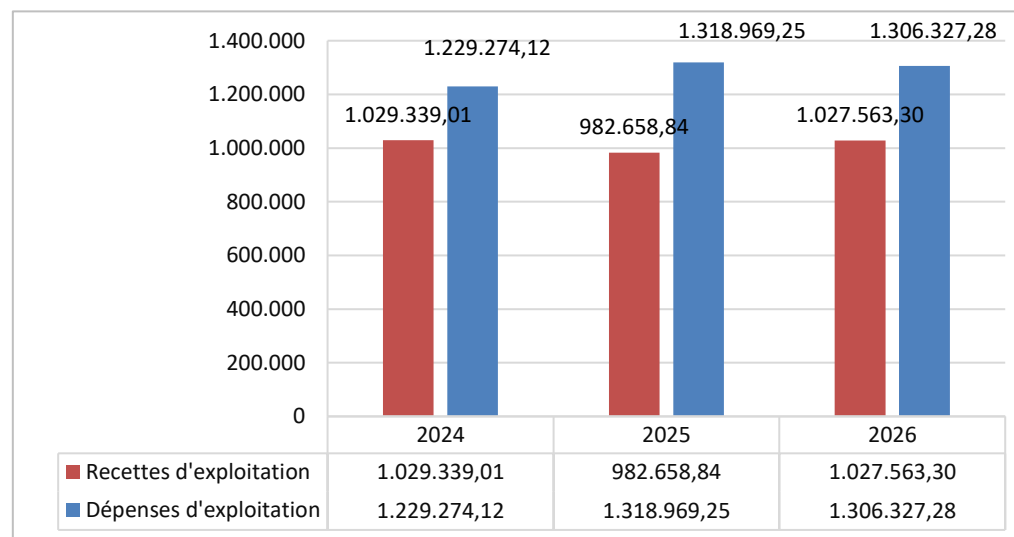


8441 Aides à domicile

Ce service de maintien à domicile des personnes est agréé par Iriscare et fait l'objet d'une subvention de fonctionnement. La contribution des bénéficiaires est fixée par le CPAS en fonction de leurs revenus sur base d'une grille arrêtée par l'autorité subsidiaire.

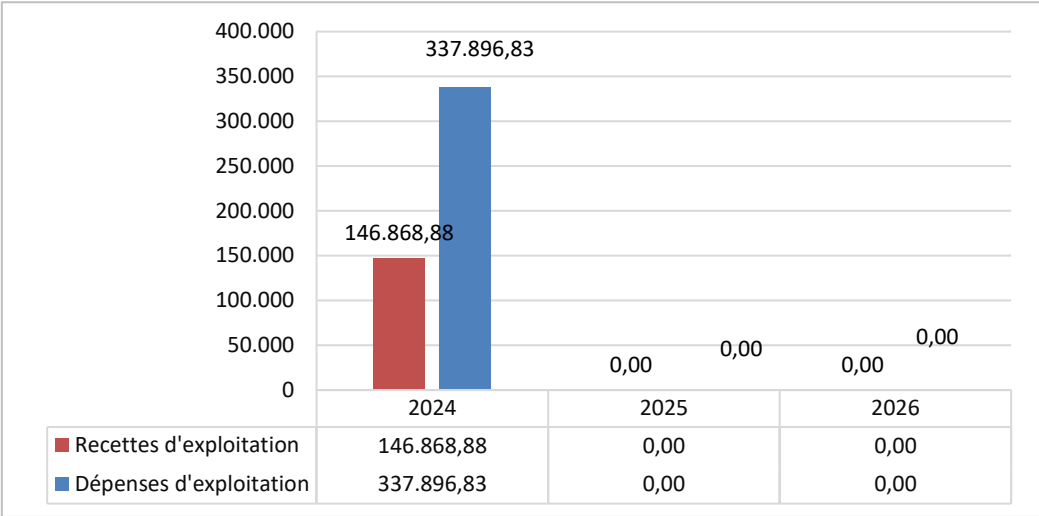
La subvention de fonctionnement octroyée par Iriscare représente une source de financement indispensable à la viabilité du service.

Une initiative d'Iriscare tend à optimiser la gestion des quotas d'heures subsidiés avec une augmentation substantielle du montant horaire subsidié (+ 9 €/heure).



8448 Service Nettoyage

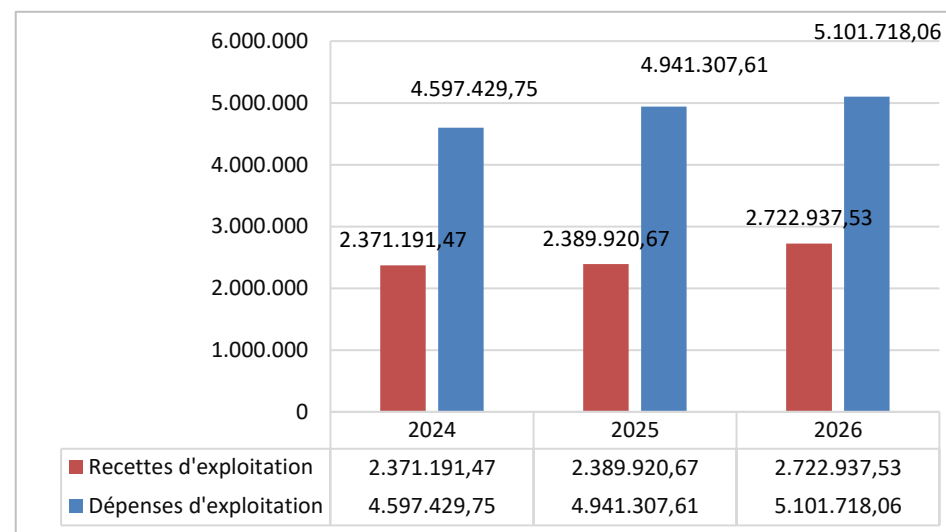
Pour rappel, l'autorité politique a été contraint , de mettre fin à l'activité au 31/12/2024.



844921 Réinsertion socioprofessionnelle – article 60§7

La présente sous-fonction est utilisée pour la comptabilisation des recettes et des dépenses résultant de la politique de mise au travail de personnes aidées en application de l'article 60§7 L.O.

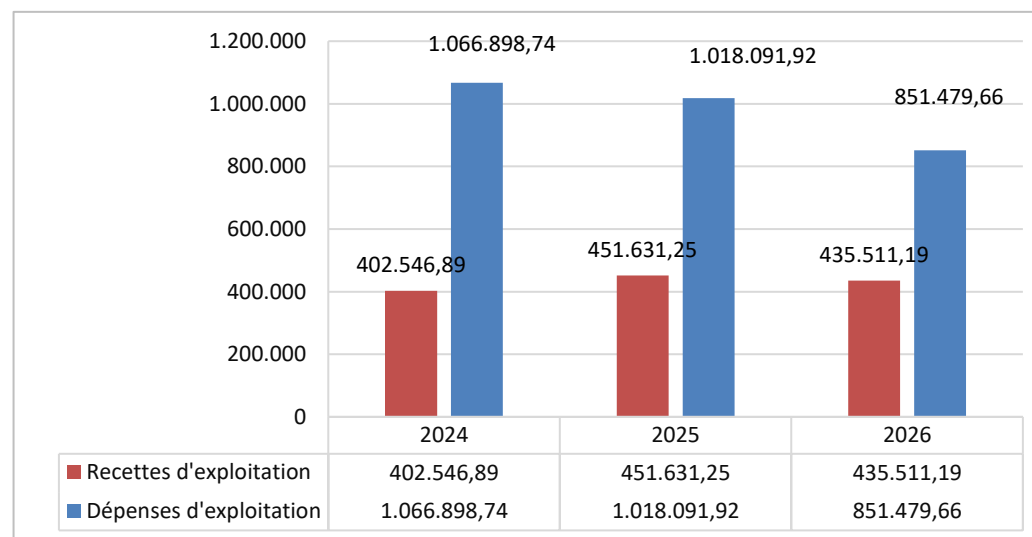
Pour rappel, depuis le 1/01/2022 l'utilisation des barèmes du secteur public pour la rémunération des travailleurs en emploi d'insertion est d'application et depuis le 1/1/2024 le quota des mises au travail a été réduit de 30 unités pour s'établir à 270.



844925 Service Emploi

Cette sous-fonction reprend les recettes et les dépenses liées aux activités du service Emploi.

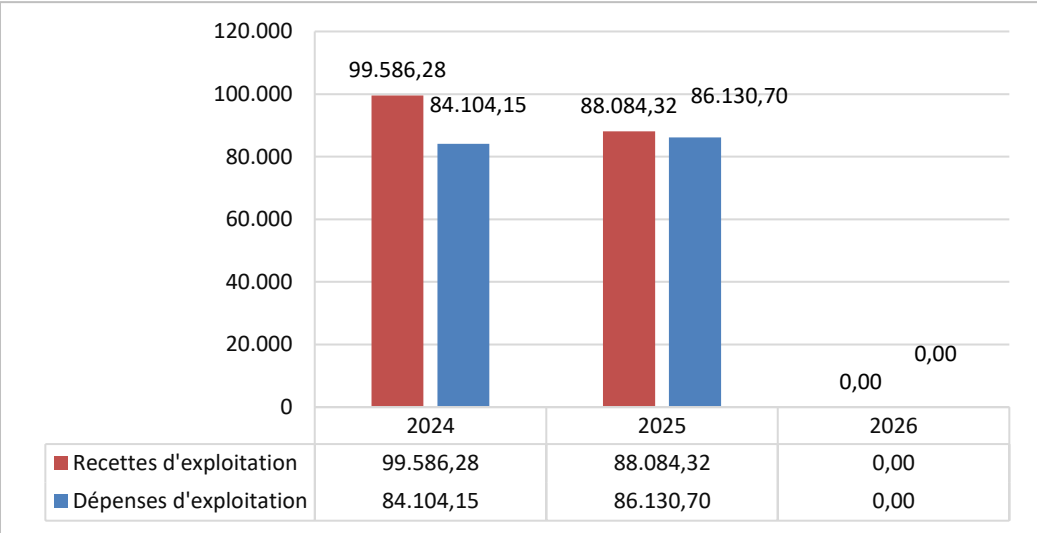
A l'issue d'un trajet d'insertion sociale, ce service aide les usagers dans leur recherche active d'un emploi. Il peut si nécessaire proposer des contrats permettant aux bénéficiaires d'enrichir leur expérience professionnelle valorisable ensuite sur le marché classique de l'emploi. Ce dispositif prévoit un accompagnement spécifique du travailleur durant toute la durée du contrat.



844928 Cellule Alphabétisation

Cette sous-fonction reprenait les recettes et les dépenses affectées à l’organisation de cours d’alphabétisation en interne.

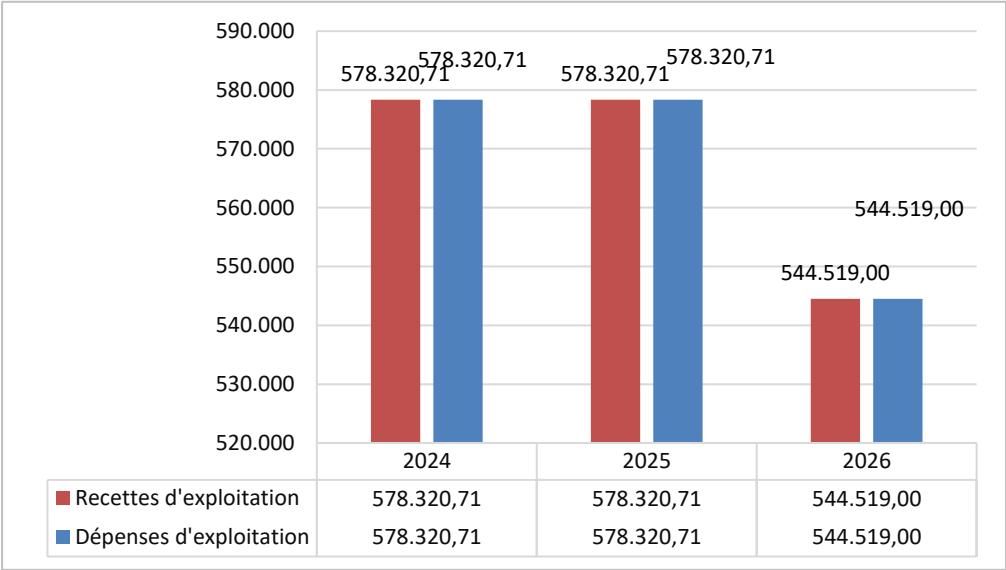
Comme expliqué supra (s/f 832040 et 832041), le SPP intégration a mis fin à la subsidiation de l’activité. Plus aucun mouvement n’est donc prévu en 2026.



844929 Actiris

Le CPAS renouvelle chaque année une convention avec Actiris, qui octroie des subsides en provenance du FSE pour des projets de réinsertion socioprofessionnelle. C’est sous cette sous-fonction que l’on retrouve les moyens que nous procure cette convention et les frais qui les justifient au moyen de la technique de la facturation interne.

En absence de circulaire pour l’exercice 2026, les estimations se basent sur les dernières connues, à savoir celles de l’exercice 2025.

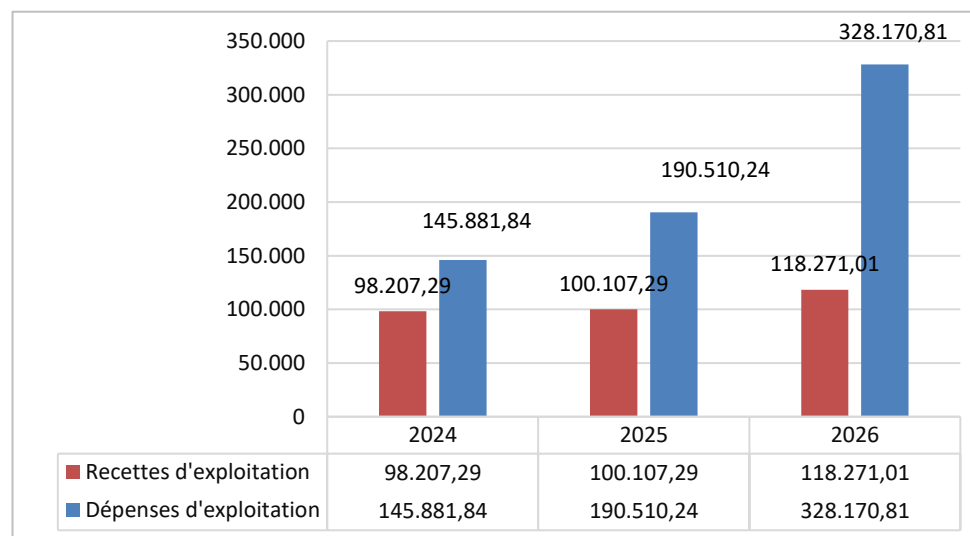


844941 Épicerie sociale – Amphora

Depuis le 16/12/2020, les activités de l'asbl Amphora sont reprises dans le budget du CPAS.

La présente sous-fonction ne reprend donc plus que les dépenses et les recettes liées à l'activité de l'épicerie sociale.

La disparition des subsides CCC liés à la crise énergétique a contraint le Centre à recentrer des travailleurs sociaux au service social général.

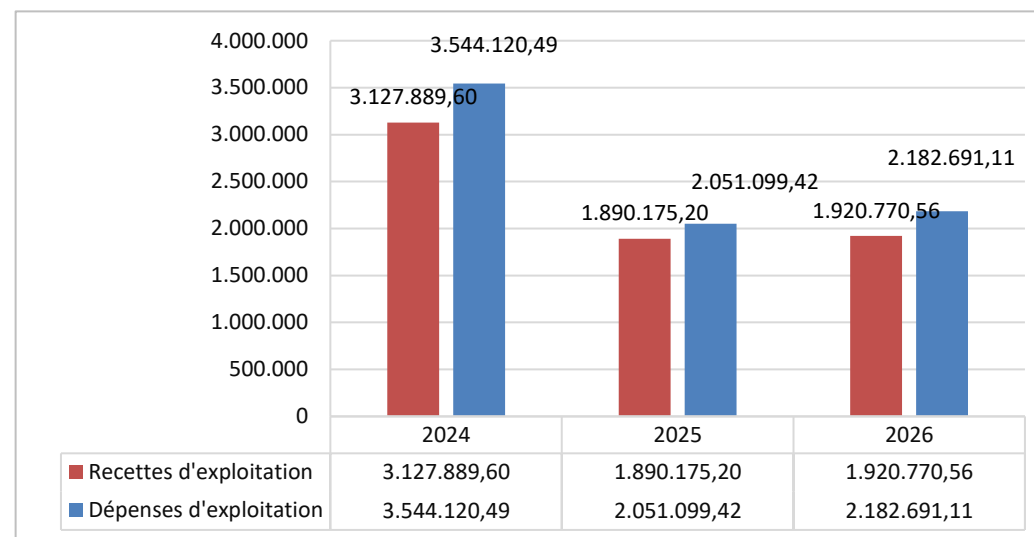


84496 Médiation de Dettes

La loi du 4/09/2002 confie aux CPAS la mission de guidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies.

Afin d'assurer cette mission, l'État fédéral accorde des moyens sous la forme d'une part, d'interventions forfaitaires dans la charge salariale du personnel affecté à cette tâche et, d'autre part, de remboursement d'aides financières accordées en matière d'apurement de factures de gaz et d'électricité non payées.

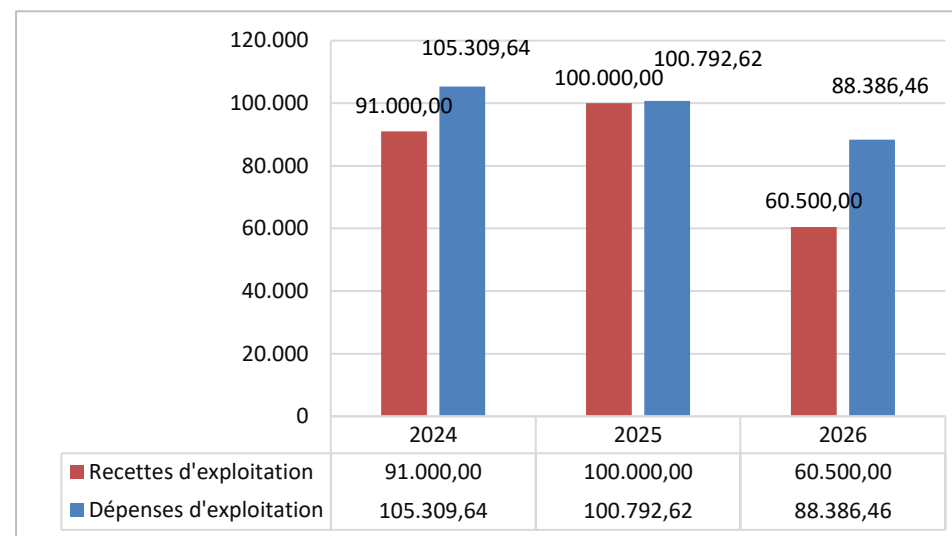
Le CPAS maintient son classement dans la catégorie 6 pour 2026 (augmentation du nombre de débiteurs défaillants). Cette situation permet de maintenir un traitement plus important de dossiers.



9220 Habitations sociales

Au 1^{er} mai 2025, seuls les 16 petits appartements (une seule chambre) situés rue de la Vieillesse heureuse demeurent la propriété du CPAS dans le cadre de sa gestion d'habitations sociales.

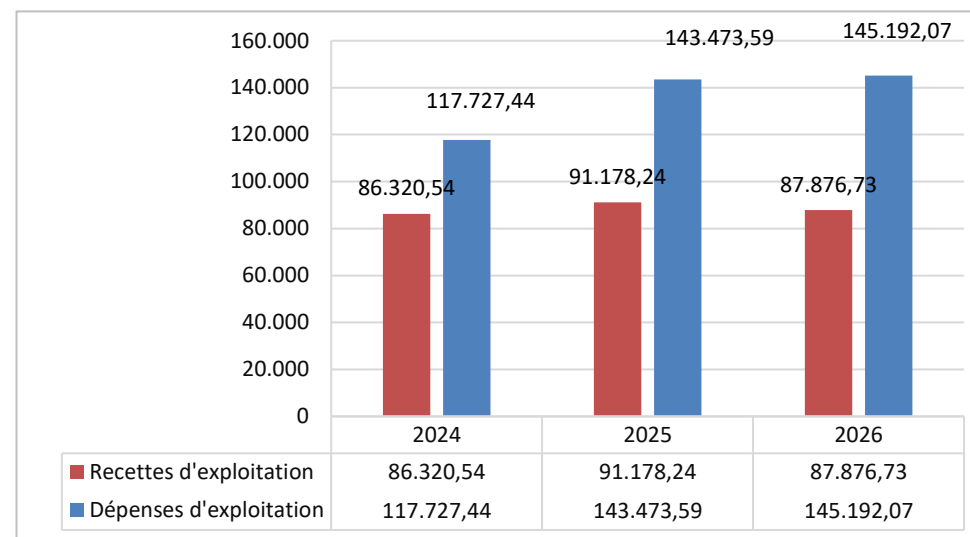
Les deux derniers appartements seront rénovés en 2026 et remis en location.



92202 Logements Kangourou

Les recettes et les dépenses inscrites au budget 2025 correspondent aux loyers et au subside de fonctionnement reçu de la Commission communautaire commune et aux frais de fonctionnement des deux maisons.

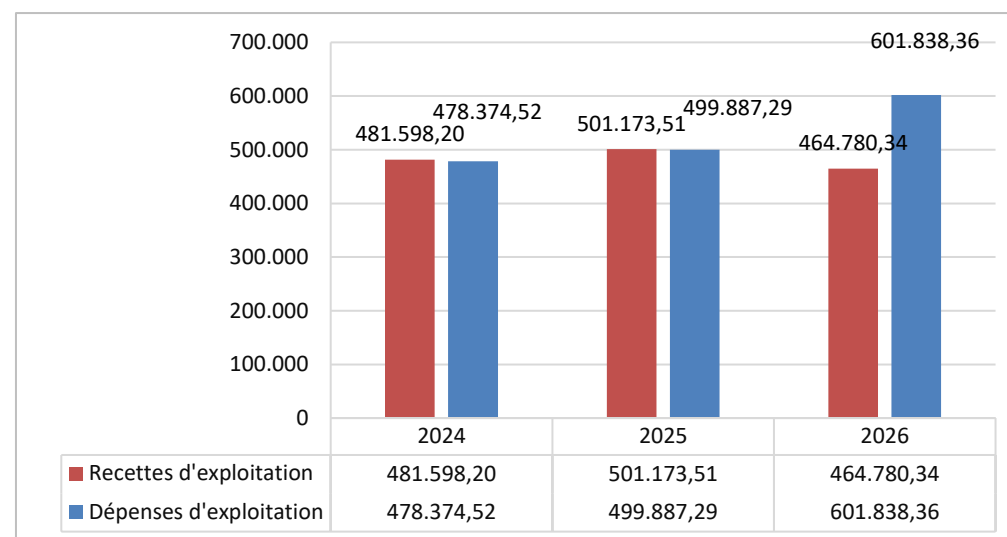
A côté du maintien du subside IRISCARE, une augmentation du tarif journalier d'hébergement est appliqué depuis le 1/8/2025. Il est passé de € 8,5 à € 11.



9240 Logements pour personnes âgées

C'est sous cette sous-fonction que sont regroupées les recettes et les dépenses liées au projet « Lemaire » du CPAS. Il s'agit d'une collaboration mise en place avec Le logement Molenbeekois afin d'assurer une gestion optimale des logements à tarif social et des activités communes pour personnes âgées. Le but à terme est de faire reconnaître ce projet par Iriscare comme résidence-services.

Les activités du Parc Marie-José ont été relocalisées sur ce site au 1/07/2024. Le personnel a également été transféré (personnel majoritairement statutaire). Cette mesure permet de rationaliser le recours systématique à des contrats à durée déterminée pour le fonctionnement du site. L'activité bénéficie d'un soutien financier de € 280.000 de la part d'IRISCARE.



5.2. ANALYSE DU SERVICE D'EXPLOITATION PAR NATURE ÉCONOMIQUE

Après avoir effectué l'analyse financière du budget 2026 à partir de la classification fonctionnelle, il est fait ci-après un examen basé sur la classification par nature économique des recettes et des dépenses.

Les sources des éléments chiffrés encadrés sont les budgets initiaux. Il n'est donc pas tenu compte des ajustements intervenus en cours d'année.

5.2.1. Tableau comparatif des budgets initiaux des 3 dernières années par nature économique

Recettes d'exploitation							Dépenses d'exploitation						
Nat. économique	2024	%	2025	%	2026	%	Nat. économique	2024	%	2025	%	2026	%
Prestations	5.604.074,69	3,45%	6.114.121,86	3,62%	5.130.676,20	2,69%	Personnel	45.362.722,24	28,01%	47.938.872,25	28,60%	50.611.401,91	26,94%
							Fonctionnement	4.894.572,71	3,02%	5.733.121,72	3,42%	6.095.712,26	3,24%
Transferts	156.960.342,85	96,55%	162.868.257,33	96,38%	182.748.840,36	97,31%	Redistribution	111.278.718,05	68,70%	113.491.770,16	67,72%	130.605.908,64	69,52%
Produits financiers	125,00	0,00%	75	0,00%	25	0,00%	Charges financières	432.112,50	0,27%	436.665,39	0,26%	566.518,75	0,30%
Sous-total	162.564.542,54	100%	168.982.454,19	100%	187.879.541,56	100%	Sous-total	161.968.125,50	100%	167.600.429,52	100%	187.879.541,56	100%
Facturation interne	9.550.750,72		9.401.906,48		8.817.382,15		Facturation interne	9.932.492,91		9.401.906,48		8.817.382,15	
Prélèvements	300.000,00		3.500,00		0,00		Prélèvements	0,00		0,00		0,00	
Totaux	172.415.293,26		178.387.860,67		196.696.923,71		Totaux	171.900.618,41		177.002.336,00		196.696.923,71	

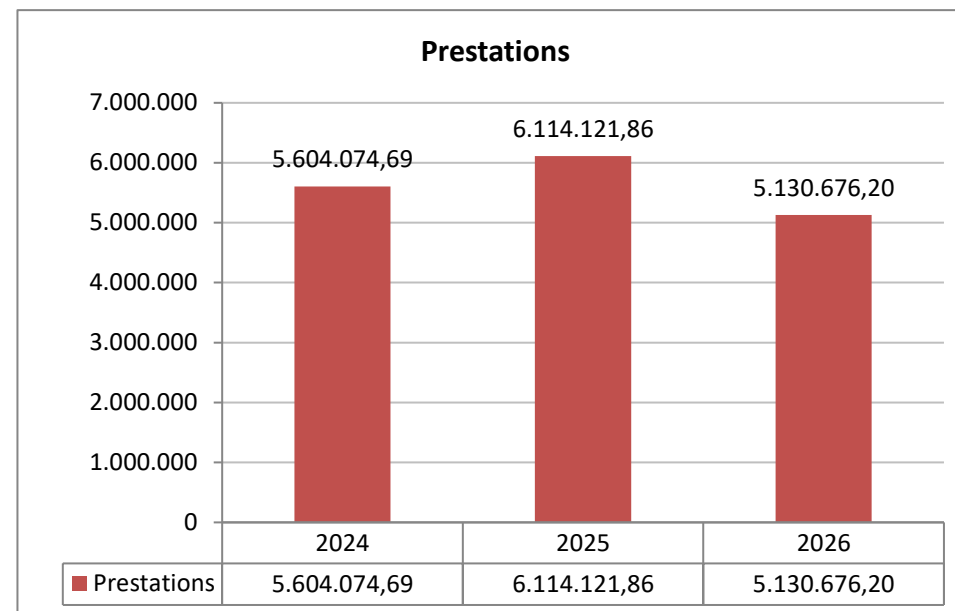
5.2.2. Recettes

Prestations

Les recettes de prestations enregistrent une diminution de 16,08 %. Le tableau ci-dessous reprend l'évolution en gros postes.

Évolution 2025 – 2026 des recettes de prestations :

Sous-fonction	2025	2026
Générale	75.000,00	75.000,00
Administration générale	342.143,87	257.396,20
Services généraux	47.000,00	46.250,00
Service technique des bâtiments	1.933,00	100,00
Aide sociale	73.340,42	15.550,00
PISS	215.756,71	54.250,00
Maison de repos	3.939.821,58	3.470.380,00
Maison d'accueil	481.873,43	419.075,00
Aide aux familles	83.319,83	76.030,00
Réinsertion socio-professionnelle	573.929,20	474.500,00
Service emploi	0,00	0,00
Amphora	19.150,00	18.050,00
Médiation de dettes	1.784,64	150,00
Habitations sociales	100.000,00	60.500,00
Kangourous	29.107,70	26.845,00
Logements personnes âgées	129.961,48	136.600,00
	6.114.121,86	5.130.676,20

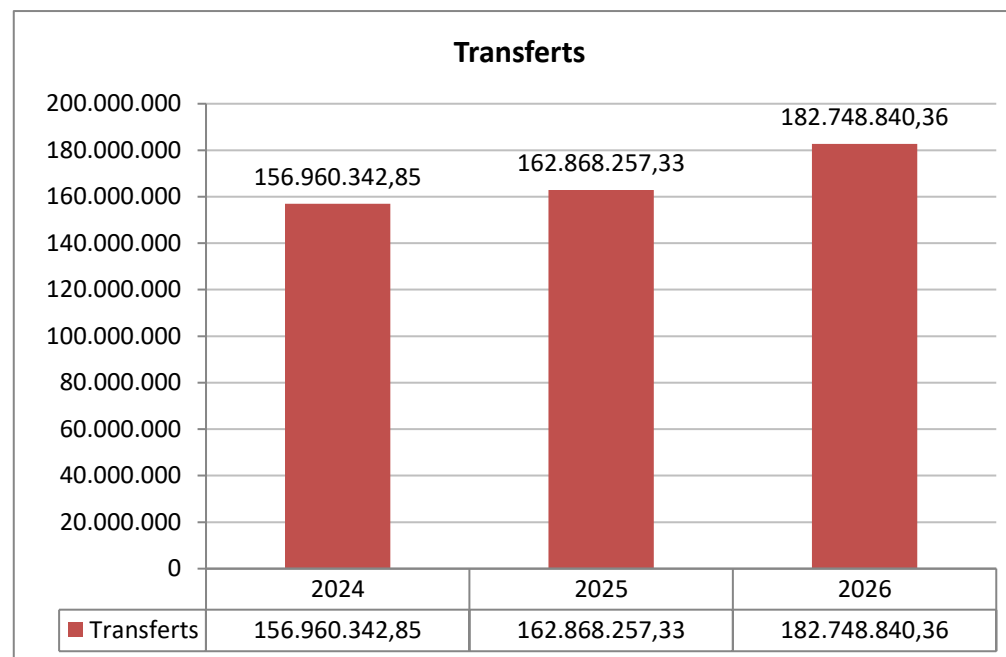


- Arcadia : Prise en considération d'un taux moyen d'hébergement inférieur à celui de 2025 (152 résidents au lieu de 159 résidents) ;
- Révision au plus juste (et à la baisse) des prévisions de recettes liées aux remboursements de traitement ;
- Ajustement des recettes de loyers au patrimoine disponible.

Transferts

Sous cette nature économique se trouvent comptabilisés les interventions et remboursements d'une provenance autre que les usagers ou leurs répondants. L'évolution 2025 - 2026 des recettes de transferts aux budgets **initiaux** est la suivante :

Sous-fonction	2025	2026
Générale	50.998.011,69	52.216.087,91
Fonds	4.487.724,66	5.089.729,02
Administration générale	875,94	4.300,00
Services généraux	699.600,00	729.650,00
Energie – services publics	174.850,00	168.632,00
Avances	25.000,00	25.000,00
Aide sociale	92.046.141,26	110.154.796,09
Socio-culturel	211.539,88	0,00
Pauvreté infantile	235.051,08	0,00
Vivaqua	483.803,95	488.803,95
PISS	2.000.000,00	2.596.802,55
Maison de Repos	5.291.340,00	5.256.450,00
Maison d'accueil	1.300.952,16	1.284.600,00
Aide aux familles	674.601,76	771.161,76
Réinsertion	1.578.800,00	1.528.800,00
Modules collectifs	72.498,04	0,00
Actiris	578.320,71	544.519,00
Amphora	54.934,24	70.271,12
Médiation de dettes	1.592.711,96	1.562.761,96
Kangourou	51.500,00	51.500,00
Logements personnes âgées	310.000,00	280.000,00
Total général	162.868.257,33	182.748.840,36



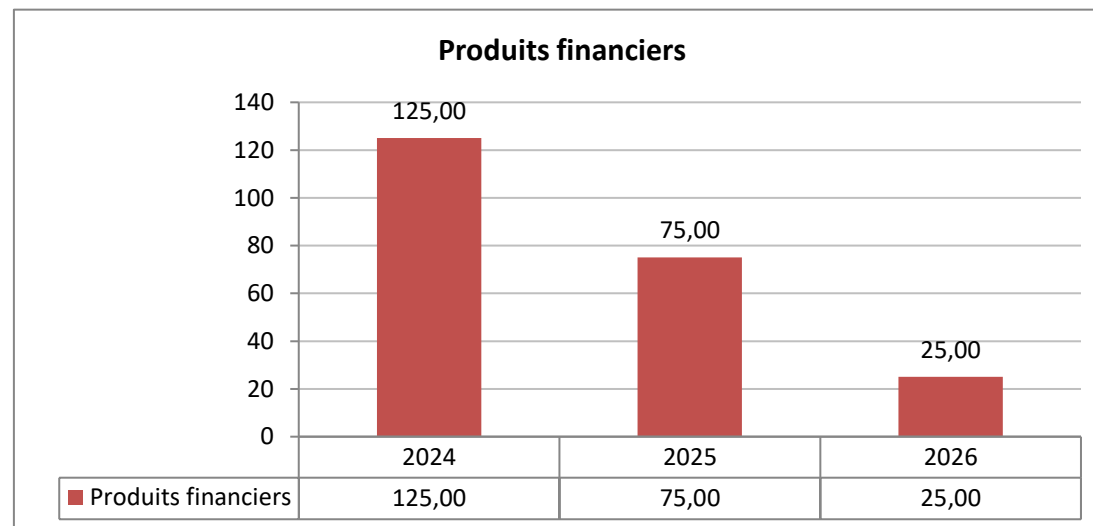
Les évolutions significatives entre 2025 et 2026 sont enregistrées aux sous-fonctions suivantes :

- FSAS : Récupération partielle du montant de € 1.229.218,61 supprimé en 2025 ;
- Impact de l'augmentation des différentes composantes 2026 de la dotation communale ;
- Suppression de tous les subsides « activation sociale » exceptionnels (Socio-culturel, pauvreté infantile, activation sociale)

Produits financiers

Ces recettes proviennent essentiellement des intérêts créditeurs des comptes.

La courbe des taux (long et court termes) a retrouvé son évolution normale. Le CPAS n'est donc plus rémunéré pour les montants d'ouverture de crédits mais est au contraire soumis aux paiements d'intérêts débiteurs.



5.2.3. Dépenses

Personnel

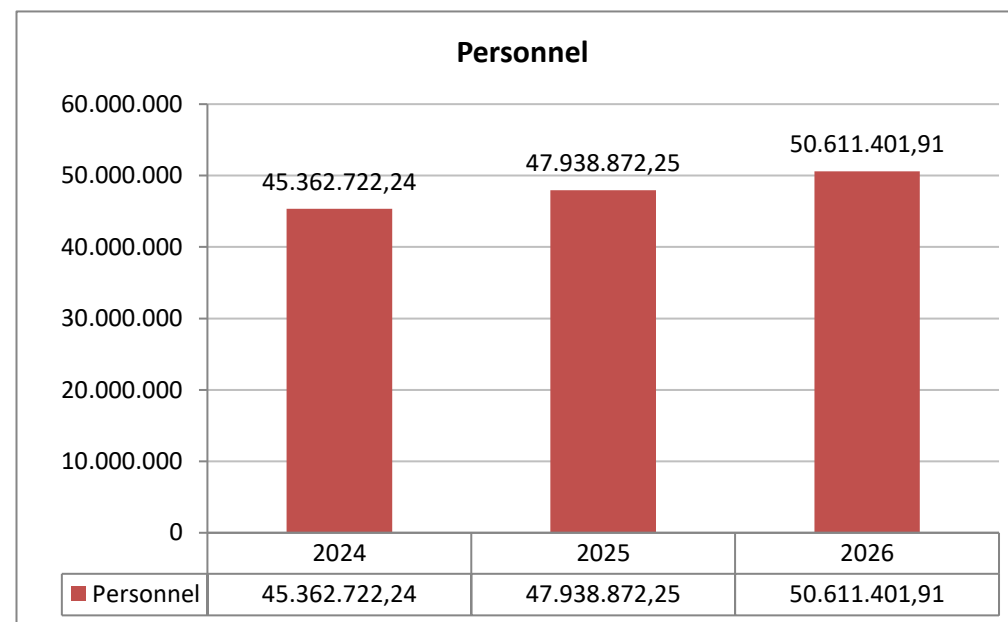
Cette rubrique comptabilise l'ensemble des dépenses brutes de personnel.

De nombreux paramètres influencent l'évolution des dépenses de personnel entre 2025-2026 :

- Les effets des mesures d'économies prévues tant au niveau des salaires que de la formation en personnel ;
- L'indexation et la barémisation prévues ;
- Les mouvements en personnel ;

Le tableau ci-dessous repositionne l'évolution des dépenses de personnel au départ du budget initial 2025:

Budget initial 2025	Budget final 2025	Budget initial 2026
47.938.872,25	47.938.872,25	50.611.401,91
		2.672.529,66

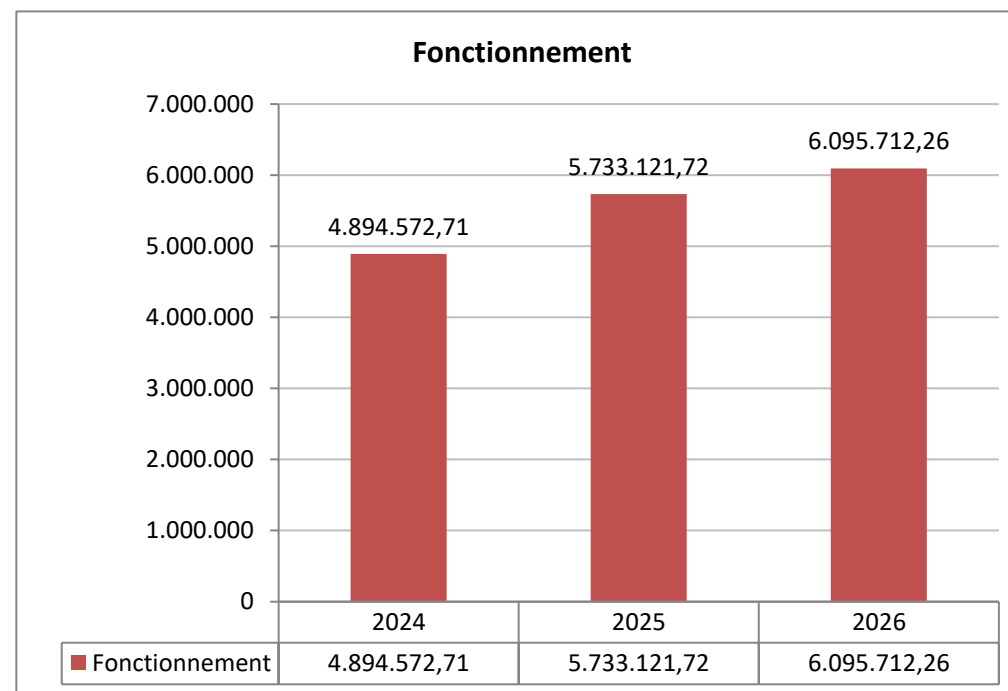


Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement enregistrent entre 2025 et 2026 une augmentation de 6,3 % soit € 362.590.

L'évolution des dépenses de fonctionnement se présente comme suit :

	S/fonction	2025	2026
1230	Administration générale	2.304.196,23	2.508.924,80
1310	Services généraux	12.820,00	12.760,00
1370	Services techniques	17.275,00	16.680,00
8090	Ecrivain public	310,00	385,00
8320	Aide sociale	159.716,89	158.330,00
832080	PISS	21.157,65	20.830,00
8341	Maison de repos	2.635.521,29	2.797.495,26
8360	Le Relais	311.428,76	330.757,61
8441	Aide aux familles	28.302,26	18.930,00
844921	Insertion professionnelle	22.401,36	20.188,08
844925	Service emploi	7.720,00	7.239,89
844928	Activation	1.810,96	0,00
844941	Amphora	43.622,52	49.779,42
84496	Médiation de dette	13.535,00	12.359,15
9220	Habitation sociale	59.185,77	47.870,72
92202	Kangourou	45.633,97	45.490,67
9240	Logements personnes âgées	48.484,06	47.691,66
Total général	Total général	5.733.121,72	6.095.712,26



Il y a lieu de pointer :

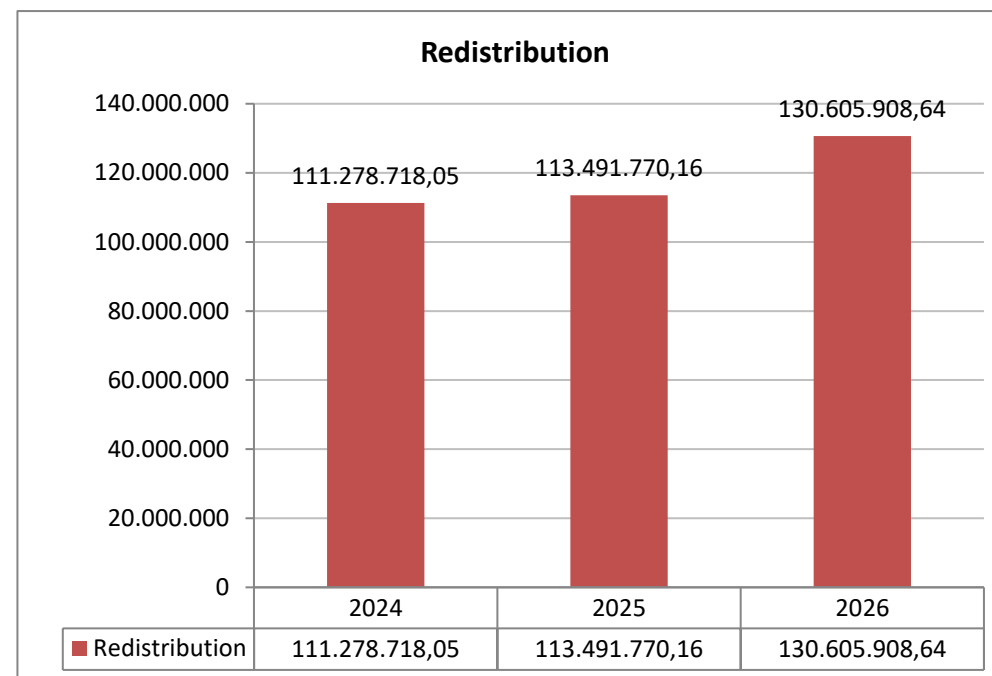
- L'impact limité en 2026 des augmentations de dépenses informatiques ;
- L'estimation à la baisse des frais d'intérim ;
- La reprise en 2026 de dépenses 2025 non engagées par l'annulation de la modification budgétaire 2025.

Redistribution

Les dépenses de redistribution sont celles qui résultent pour l'essentiel de l'octroi d'avances, du revenu d'intégration (RIS) et d'aide sociale équivalente au RIS ou autres.

Évolution 2025 – 2026 des dépenses de redistribution :

Catégorie	2025	2026
Aide sociale complémentaire	1.428.118,83	1.674.266,12
Aide sociale Equivalente	13.400.000,00	14.020.000,00
Avances	25.000,00	25.000,00
Déficits sociaux	446.000,00	340.000,00
Hébergement	538.550,00	588.550,00
Intervention énergie	806.592,96	806.592,96
Loyers et habitat	371.000,00	371.000,00
Pauvreté Infantile	201.529,08	0,00
Pensions	75.000,00	58.000,00
Remboursement Etat	2.152.943,00	2.769.793,00
Revenu d'intégration	89.767.500,00	106.795.232,55
Santé	4.067.996,41	3.157.474,01
Socio-Culturel	211.539,88	0,00
Total général	113.491.770,16	130.605.908,64

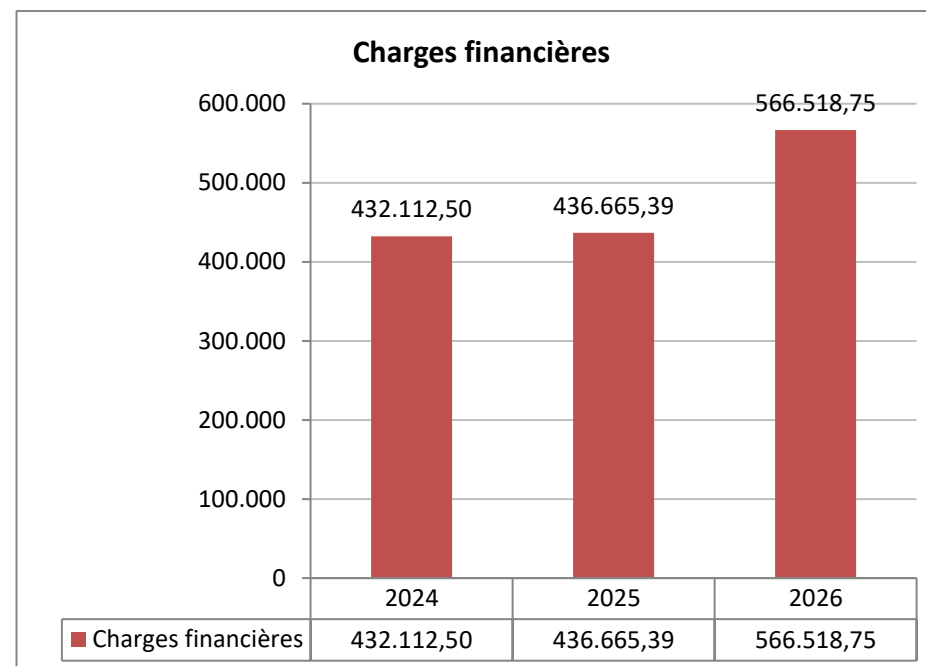


Il a été fait application des directives de la circulaire budgétaire en matière de création des articles budgétaires relatifs à l'octroi du revenu d'intégration aux personnes exclues du chômage. On constate l'augmentation significative des crédits en matière de RIS.

Charges financières

Les charges financières supportées par le CPAS représentent les intérêts dus pour les emprunts qui ont permis, au cours des exercices précédents, de financer les investissements ainsi que les intérêts payés pour le financement à court-terme de la trésorerie.

Sous-fonction	2025	2026
0090	221.025,00	341.000,00
1230	118.174,43	117.797,10
1290	0,00	0,00
1370	0,00	523,34
8341	80.063,81	80.855,25
8360	5.446,48	16.184,08
8446	0,00	0,00
844941	1.575,62	659,09
9220	8.472,88	7.930,63
92202	1.504,18	1.300,60
9240	402,99	268,66
Total	436.665,39	566.518,75



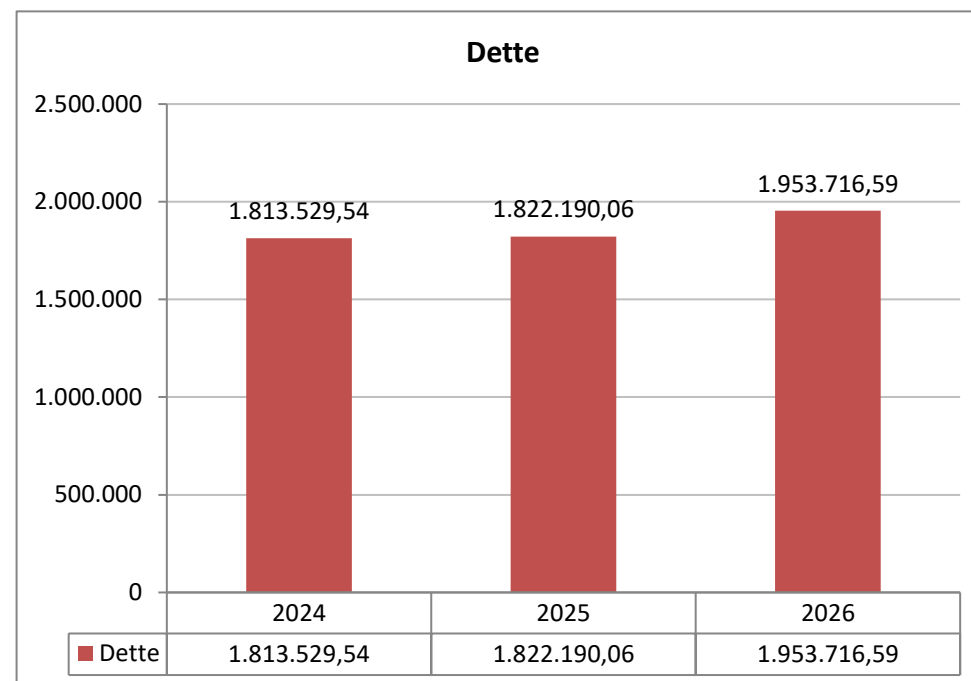
Des dépenses relatives aux charges financières ne représentent que 0,26 % du budget d'exploitation. L'augmentation de la charge des intérêts (s/f 0090) est due au redressement de la courbe des taux d'intérêts bancaires. Le recours nécessaire aux avances de trésorerie s'en voit donc plus coûteux.

Dette

Les chiffres présentés ci-dessous cumulent les charges financières ainsi que les annuités de remboursement de capital prévues.

Les estimations de la dette ne mettent en évidence aucune évolution significative.

Sous-fonction	2025	2026
90	221.025,00	341.000,00
1230	748.528,38	687.149,20
1290	0,00	0,00
1370	0,00	523,34
8341	718.012,28	759.930,02
8360	65.148,54	97.434,86
8446	0,00	0,00
844941	13.159,10	12.242,57
9220	43.153,38	42.611,13
92202	9.536,71	9.333,13
9240	3.626,67	3.492,34
Total	1.822.190,06	1.953.716,59



5.3. ANALYSE DU SERVICE D'INVESTISSEMENT

Comme projets d'investissement contenus dans le budget 2026, relevons :

Libellé article	Estimation
Plans et études en cours	50.000,00
Achat de droits mobiliers	120.000,00
Maintenance des bâtiments de l'administration générale	185.000,00
Achat de mobilier d'administration	50.000,00
Achat de matériel d'entretien	25.000,00
Achat de matériel informatique et administratif	595.885,00
Achat de matériel de cuisine et de restaurant	15.000,00
Administration centrale	1.040.885,00
Achat de matériel d'entretien	15.000,00
Service technique des bâtiments	15.000,00
Construction, grosses réparations, transformation de bâtiment	750.000,00
Maintenance des bâtiments d'hébergement et (ou) de soins médicaux	350.000,00
Achat de mobilier de restaurant et cuisine	75.000,00
Achat mob médic, de soins et d'équip des locaux héberg.	95.000,00
Achat de matériel d'entretien	50.000,00
Achat de matériel de cuisine et de restaurant	50.000,00
Achat de matériel médical, de soins et matériel des locaux d'hébergement	650.000,00
Maison de repos	2.020.000,00
Maintenance des bâtiments d'hébergement et (ou) de soins médicaux	350.000,00
Achat de mobilier d'administration	35.000,00
Achat de mobilier de restaurant et cuisine	50.000,00
Achat mob médic, de soins et d'équip des locaux héberg.	35.000,00
Maison d'accueil	470.000,00
Achat de matériel d'entretien	35.000,00
Amphora	35.000,00

Maintenance des bâtiments d'hébergement	65.000,00
Habitations sociales	65.000,00
Maintenance des bâtim. hébergement et (ou) soins médi.	90.000,00
Kangourous	90.000,00
Aménagement des parcs, jardins, plaines de jeux et de sports	40.000,00
Maintenance des bâtim. hébergement et (ou) soins médi.	40.000,00
Logements pour personnes âgées	80.000,00
Total	3.815.885,00

5.3.1. Tableau comparatif des budgets initiaux des 3 dernières années par sous-fonction

Fonctions	Libellé	RECETTES			DÉPENSES		
		2024	2025	2026	2024	2025	2026
690	Prélèvements	785.000,00	-	1.983.491,00	785.000,00	-	1.387.197,84
1230	Administration générale	4.983.954,08	1.155.876,00	2.428.082,84	4.474.832,46	1.786.229,95	1.610.237,10
1290	Patrimoine privé	12.795,50	-	-	22.543,13	-	-
1370	Service Bâtiments	15.000,00	15.000,00	15.000,00	15.000,00	15.000,00	15.000,00
8341	Maison de repos	2.536.898,00	4.692.000,00	1.423.706,84	2.789.006,76	5.329.948,47	2.699.074,77
83424	Parc Marie-Josée	-	-	-	-	-	-
8360	Maison d'accueil	407.758,50	470.000,00	470.000,00	436.432,45	529.702,06	551.250,78
8446	Repas à domicile	-	-	-	-	-	-
844941	Epicerie sociale	61.594,00	55.000,00	35.000,00	66.583,48	66.583,48	46.583,48
9220	Habitations sociales	114.703,50	95.000,00	65.000,00	129.680,50	129.680,50	99.680,50
92202	Logements Kangourou	51.805,50	90.000,00	90.000,00	58.623,66	98.032,53	98.032,53
9240	Logements pour personnes âgées	100.318,41	100.000,00	80.000,00	103.542,09	103.223,68	83.223,68
Total		9.069.827,49	6.672.876,00	6.590.280,68	8.881.244,53	8.058.400,67	6.590.280,68

5.3.2. Tableau comparatif des budgets initiaux des 3 dernières années par nature économique

Recettes d'investissement							Dépenses d'investissement						
Natures économiques	2024	%	2025	%	2026	%	Natures économiques	2024	%	2025	%	2026	%
Interventions	827509,08	9,99%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	Contributions	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Aliénations	785.000,00	9,48%	0,00	0,00%	1.387.197,84	22,38%	Investissements	6.714.827,49	75,61%	6.672.876,00	82,81%	3.815.885,00	82,81%
Financement	5.887.318,41	71,06%	6.672.876,00	100,00%	3.219.591,84	48,03%	Dette	1.381.417,04	15,55%	1.385.524,67	17,19%	1.387.197,84	17,19%
Prélèvements	785.000,00	9,48%	0,00	0,00%	1.983.491,00	29,59%	Prélèvements	785.000,00	8,84%	0,00	0,00%	1.387.197,84	0,00%
Sous-total	8.284.827,49	100,00%	6.672.876,00	100,00%	6.703.082,84	100,00%	Sous-total	8.881.244,53	100,00%	8.058.400,67	100,00%	6.703.082,84	100,00%
Facturation interne	785.000,00		785.000,00		0,00		Facturation interne	785.000,00		0,00		0,00	
Totaux	9.069.827,49		7.457.876,00		6.590.280,68		Totaux	9.666.244,53		8.058.400,67		6.590.280,68	

5.4. TABLEAU DES SERVICES D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT CUMULÉS DES BUDGETS INITIAUX DES 3 DERNIÈRES ANNÉES

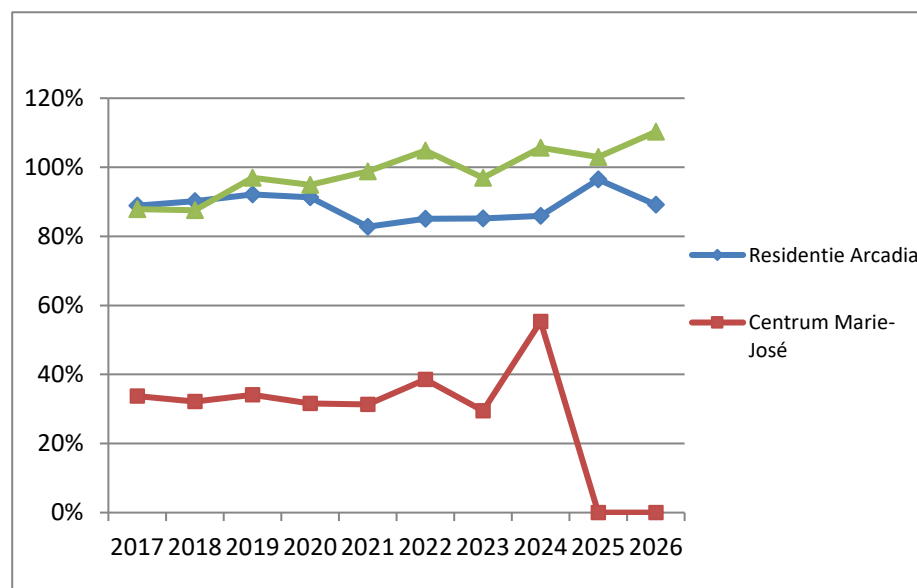
Le plan comptable prévoit que les annuités des capitaux empruntés soient imputées au service d'investissement. L'équilibre budgétaire ne peut donc être obtenu que par le cumul des deux services.

	Recettes			Dépenses		
	2024	2025	2026	2024	2025	2026
Service d'exploitation	172.497.035,45	178.387.860,67	196.696.923,71	171.900.618,41	177.002.336,00	196.696.923,71
Service d'investissement	9.069.827,49	6.672.876,00	6.590.280,68	9.666.244,53	8.058.400,67	6.590.280,68
Total général	181.566.862,94	185.060.736,67	203.287.204,39	181.566.862,94	185.060.736,67	203.287.204,39

5.5. TAUX DE COUVERTURE DES DÉPENSES PAR LES RECETTES PROPRES (TAUX D'AUTONOMIE)

Année	Résidence Arcadia	Centre Marie-José	Le Relais
2021	82,79%	31,32%	98,80%
2022	85,12%	38,57%	104,36%
2023	85,16%	29,44%	96,99%
2024	85,92%	55,32%*	105,64%
2025	96,45%	0%	102,95%
2026	96,45%	0%	102,95%

* ne porte que sur un semestre (cf. ci-avant)



6. ÉLÉMENTS DE COMPARAISON

6.1. COMPARAISON PAR NATURE ÉCONOMIQUE DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR RAPPORT AUX MOYENNES RÉGIONALES (EN POURCENTAGE)

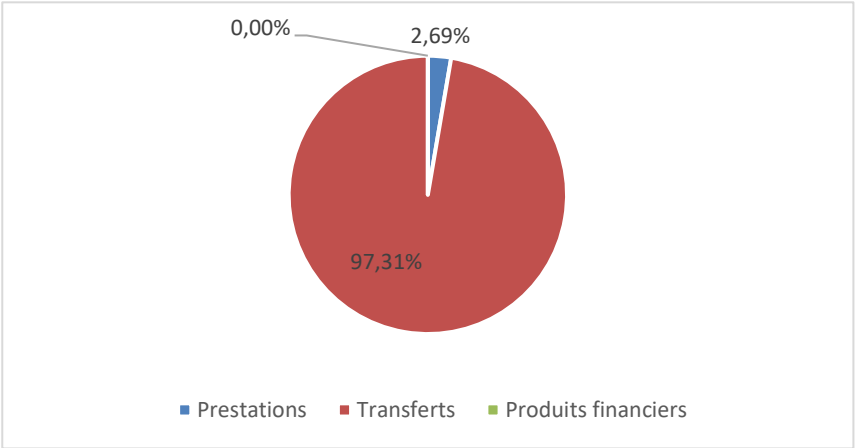
6.1.1. Recettes d'exploitation

Recettes d'exploitation	Bruxelles (3)	Wallonie (3)	Moyennes (1)		
			CPAS de Molenbeek-Saint-Jean		
			2024	2025	2026
Prestations	11.28%	11,11%	3,45%	3,62%	2,69%
Transferts	87,53%	88,65%	96,55%	96,38%	97,31%
Charges financières	0,08%	0,00%	0,000%	0,00%	0,00%

Sources : Les finances des pouvoirs locaux (Belfius)

(1) Pourcentages calculés hors recettes de facturation interne.

(3) Budgets initiaux 2024 des CPAS



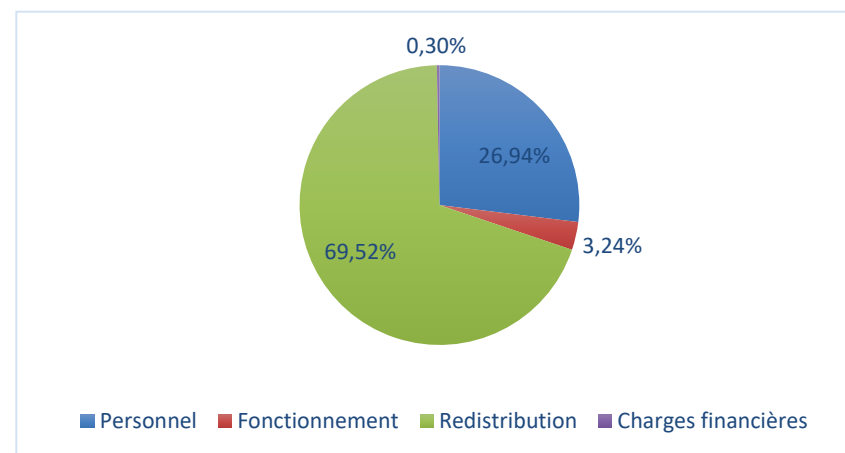
6.1.2. Dépenses d'exploitation

Dépenses d'exploitation	Moyennes (1)				
	Bruxelles (3)	Wallonie (3)	CPAS de Molenbeek-Saint-Jean		
			2024	2025	2026
Personnel	38,26%	43,44%	28,01%	28,60%	26,94%
Fonctionnement	6,98%	7,92%	3,02%	3,24%	3,24%
Redistribution	53,97%	46,17%	68,70%	67,72%	69,52%
Charges financières	0,76%	2,43%	0,15%	0,26%	0,30%

Sources : Les finances des pouvoirs locaux (Belfius)

(1) Pourcentages calculés hors dépenses de facturation interne.

(3) Budgets initiaux 2024 des CPAS



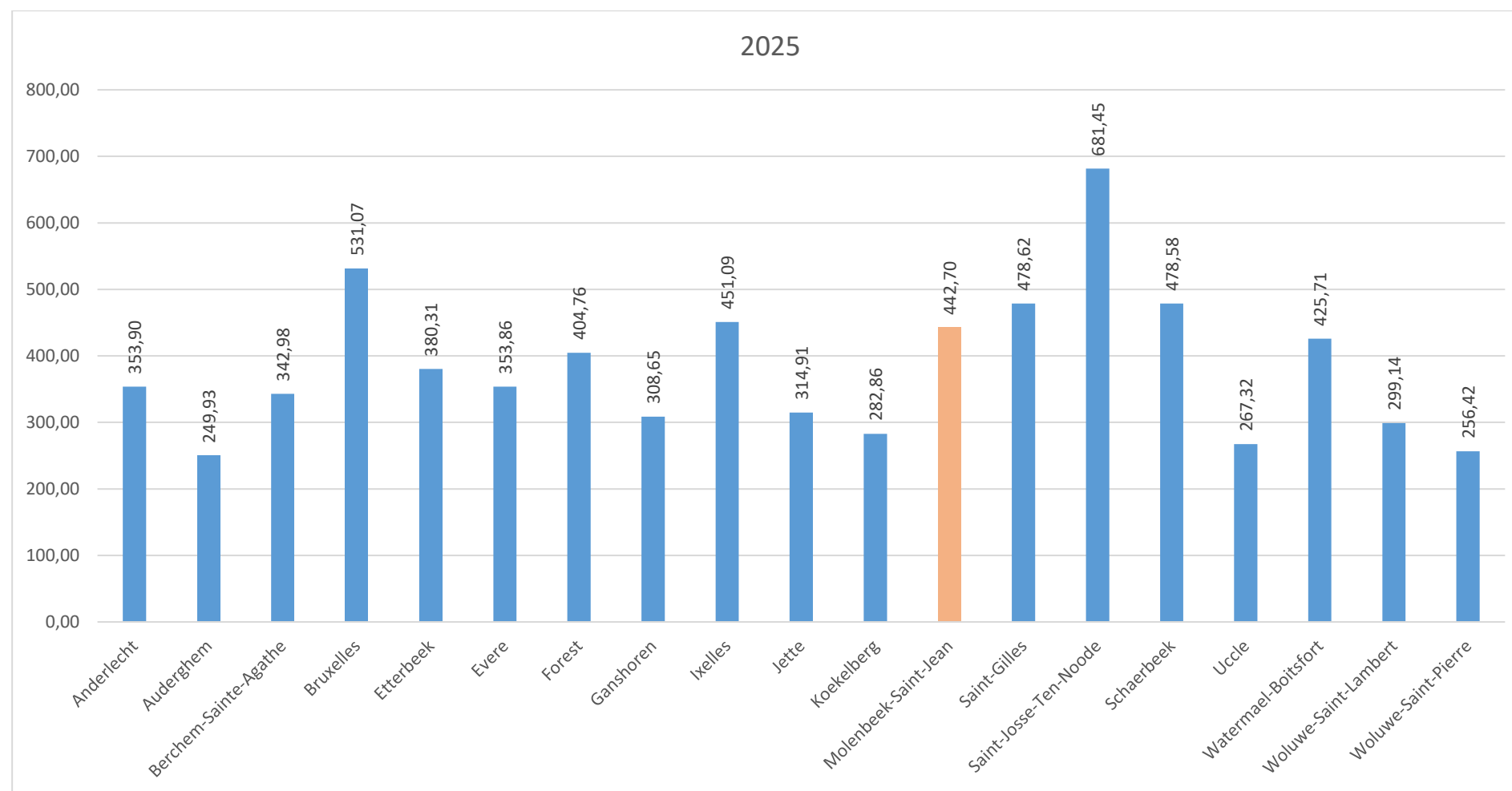
6.2. COMPARAISON DES CHARGES PAR TÊTE D'HABITANT

Si l'on rapporte au nombre d'habitants la charge de l'intervention communale en faveur du CPAS telle que prévue dans les budgets initiaux de 2024 à 2025 pour les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale, on obtient les résultats suivants :

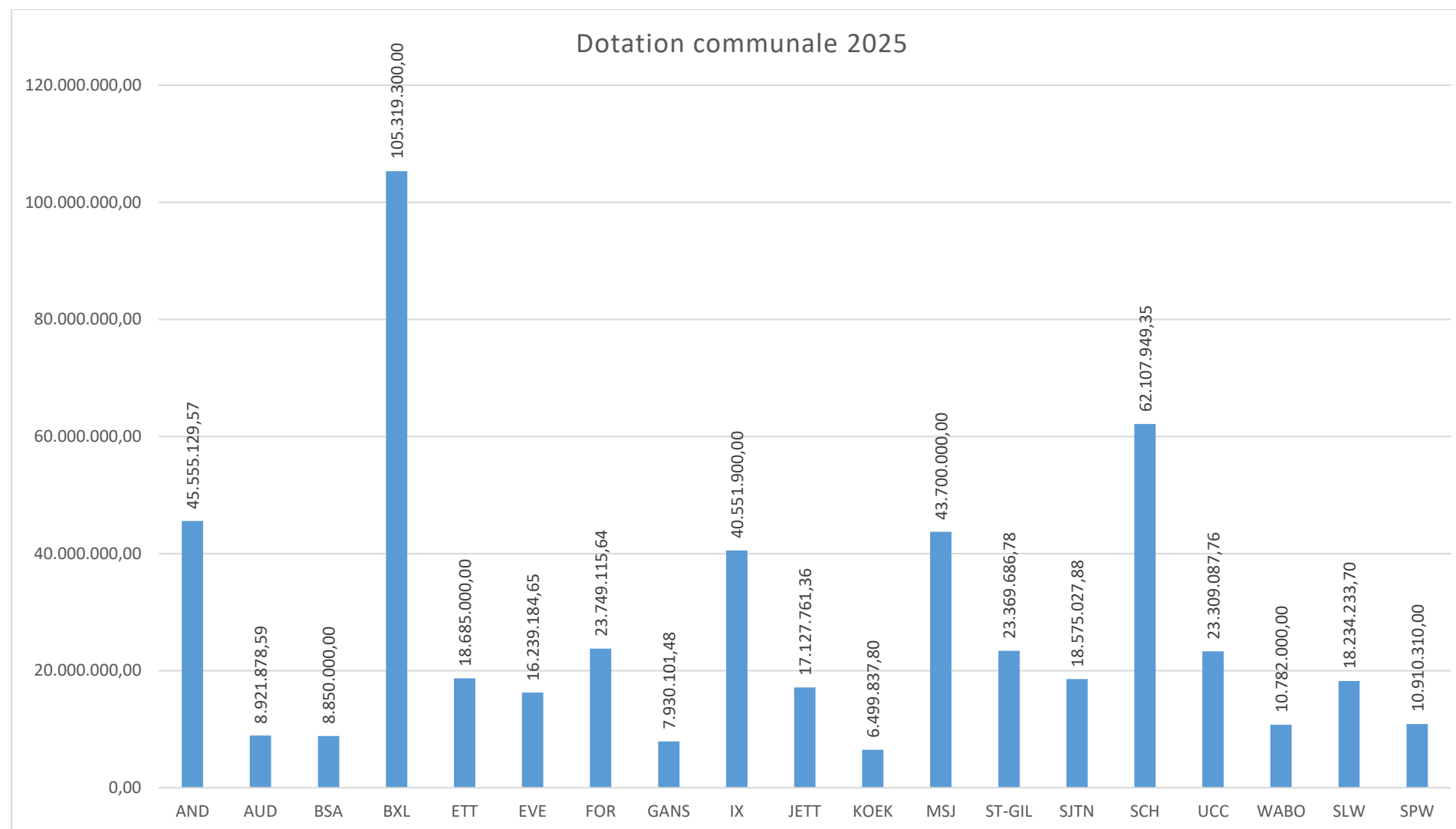
Communes	2024	2025	Progression 2024-2025 en %	Classement taux de progression
Anderlecht	319,42	353,90	10,79	4
Auderghem	208,55	249,93	19,84	1
Berchem-Sainte-Agathe	315,58	342,98	8,68	10
Bruxelles	507,29	531,07	4,69	14
Etterbeek	327,88	380,31	15,99	2
Evere	359,00	353,86	-1,43	19
Forest (Bruxelles-Capitale)	358,37	404,76	12,94	3
Ganshoren	280,32	308,65	10,11	6
Ixelles	425,37	451,09	6,05	13
Jette	291,79	314,91	7,92	11
Koekelberg	264,09	282,86	7,11	12
Molenbeek-Saint-Jean	403,58	442,70	9,69	8
Saint-Gilles	469,84	478,62	1,87	18
Saint-Josse-ten-Noode	616,61	681,45	10,52	5
Schaerbeek	436,56	478,58	9,63	9
Uccle	255,73	267,32	4,53	15
Watermael-Boitsfort	386,64	425,71	10,11	7
Woluwe-Saint-Lambert	291,63	299,14	2,57	16
Woluwe-Saint-Pierre	251,26	256,42	2,05	17

Les chiffres de population pris en compte sont ceux au 1er janvier de l'année concernée ; les interventions communales résultant de la restructuration des hôpitaux ne sont pas prises en considération. Pour le budget 2026 du Centre, la charge par tête d'habitant pour la part besoin 2026, soit € 44.600.000, s'élève à € 444,27.

Charge par tête d'habitant :



Dotation communale



ANNEXE 1 : CIRCULAIRE BUDGETAIRE

Cf. annexe ci-jointe

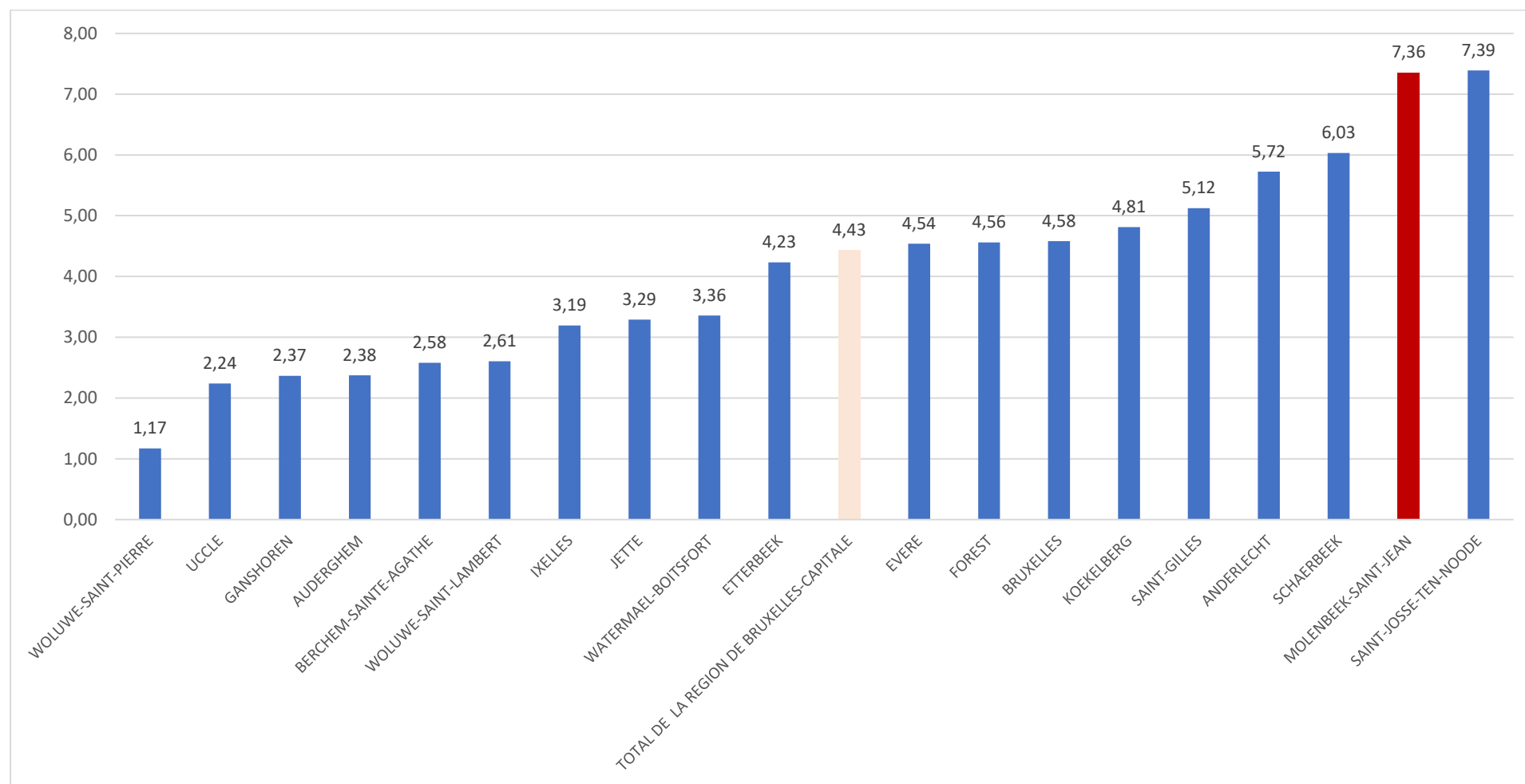
ANNEXE 2 : CPAS DE LA RBC - STATISTIQUES RELATIVES AU (E)RIS

Évolution au cours des 5 dernières années du nombre de dossiers bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou de l'aide équivalente pour les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale.

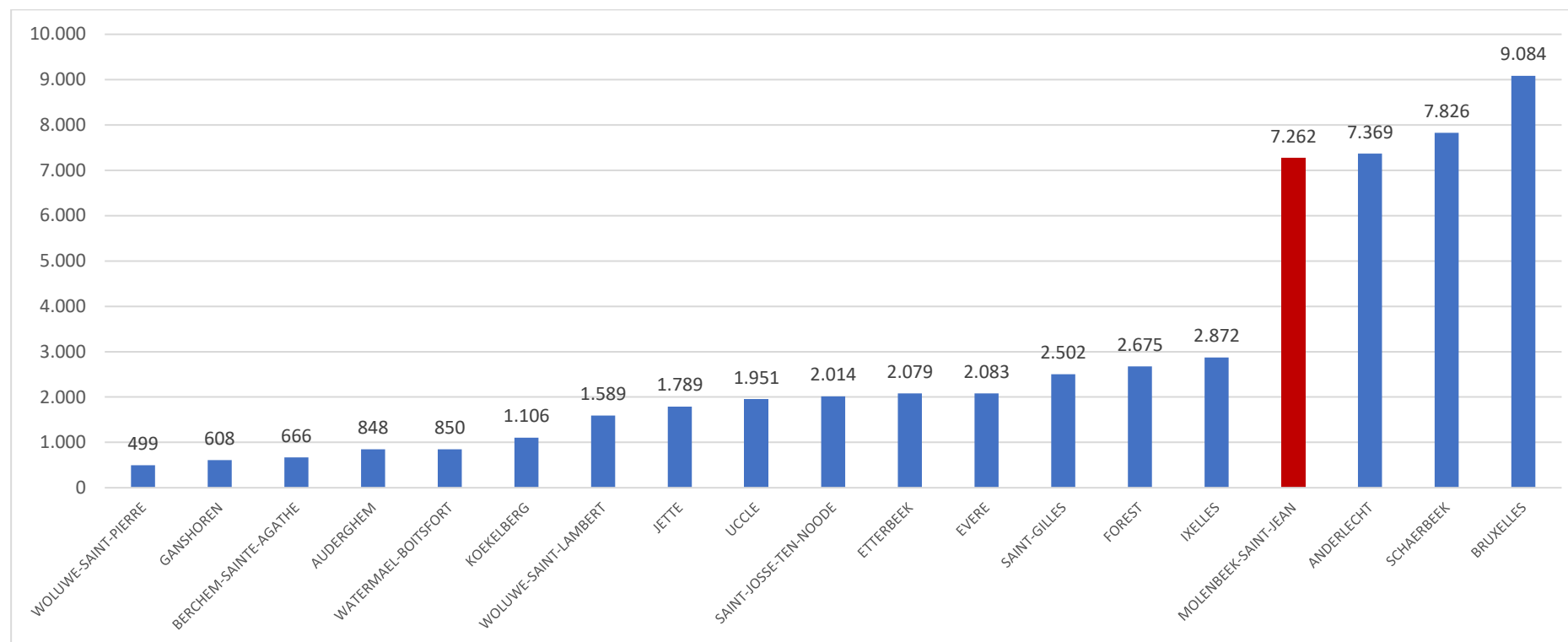
	2025			2024			2023			2022			2021		
CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale	Popoluation au 1 janvier	TOTAL RIS ERS	%	Popoluation au 1 janvier	TOTAL RIS ERS	%	Popoluation au 1 janvier	TOTAL RIS ERS	%	Popoluation au 1 janvier	TOTAL RIS ERS	%	Popoluation au 1 janvier	TOTAL RIS ERS	%
ANDERLECHT	128.724	7.369	5,72	126.581	7557	5,97	125.065	7170	5,73	122.547	6.663	5,44	121.929	6.374	5,23
AUDERGHEM	35.698	848	2,38	35.350	865	2,45	35.346	736	2,08	34.986	613	1,75	34.723	590	1,70
BERCHEM-SAINTE-AGATHE	25.803	666	2,58	25.787	575	2,23	25.396	545	2,15	25.298	504	1,99	25.441	543	2,13
BRUXELLES	198.314	9.084	4,58	196.828	8696	4,42	194.291	8125	4,18	188.737	7.213	3,82	186.916	7.198	3,85
ETTERBEEK	49.131	2.079	4,23	49.775	2037	4,09	49.558	2017	4,07	48.535	1.708	3,52	48.331	1.691	3,50
EVERE	45.892	2.083	4,54	45.234	1965	4,34	44.255	1948	4,40	43.608	1.844	4,23	43.061	1.770	4,11
FOREST	58.675	2.675	4,56	58.044	2575	4,44	57.724	2507	4,34	56.616	2.301	4,06	56.281	2.351	4,18
GANSOREN	25.693	608	2,37	25.564	569	2,23	25.548	540	2,11	25.252	430	1,70	25.189	405	1,61
IXELLES	89.897	2.872	3,19	89.278	2968	3,32	88.521	2954	3,34	87.052	2.842	3,26	87.488	2.950	3,37
JETTE	54.390	1.789	3,29	54.107	1778	3,29	53.704	1749	3,26	52.751	1.492	2,83	52.854	1.488	2,82
KOEKELBERG	22.979	1.106	4,81	22.648	1011	4,46	22.563	924	4,10	22.023	774	3,51	21.873	785	3,59
MOLENBEEK-SAINT-JEAN	98.713	7.262	7,36	98.365	7152	7,27	98.270	7024	7,15	97.697	6.635	6,79	98.112	6.775	6,91
SAINT-GILLES	48.827	2.502	5,12	49.293	2513	5,10	49.323	2614	5,30	48.837	2.322	4,75	49.196	2.422	4,92
SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	27.258	2.014	7,39	26.895	1958	7,28	27.068	1799	6,65	26.965	1.674	6,21	27.124	1.677	6,18
SCHAERBEEK	129.775	7.826	6,03	130.405	8071	6,19	130.775	7927	6,06	130.690	7.367	5,64	131.451	7.588	5,77
UCCLE	87.194	1.951	2,24	86.806	1934	2,23	86.101	1847	2,15	85.099	1.497	1,76	84.774	1.472	1,74
WATERMAEL-BOITSFORT	25.327	850	3,36	25.295	840	3,32	25.392	811	3,19	25.187	678	2,69	25.221	656	2,60
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	60.956	1.589	2,61	60.771	1561	2,57	59.778	1575	2,63	58.541	1.361	2,32	58.010	1.366	2,35
WOLUWE-SAINT-PIERRE	42.549	499	1,17	42.571	510	1,20	42.497	571	1,34	42.216	391	0,93	41.996	423	1,01
TOTAL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE	1.255.795	55.672	4,43	1.249.597	55.135	4,41	1.241.175	53.383	4,30	1.222.637	48.309	3,95	1.219.970	48.524	3,98

Source : Les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale/SPP-IS + Statbel – population de droit par commune

Comparaison du nombre de dossiers (%) bénéficiant du revenu d'intégration sociale ou de l'aide équivalente par rapport au nombre d'habitants pour les 19 CAS (2025) :



Nombre de dossiers bénéficiant du revenu d'intégration et de l'aide équivalente (2025) :

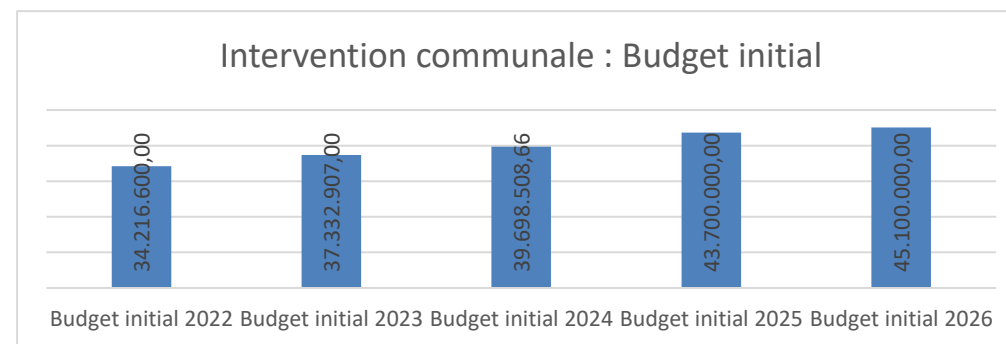


ANNEXE 3 : ÉVOLUTION DE L'INTERVENTION COMMUNALE

Évolution au cours des 5 dernières années de l'intervention communale.

Source : budgets initiaux.

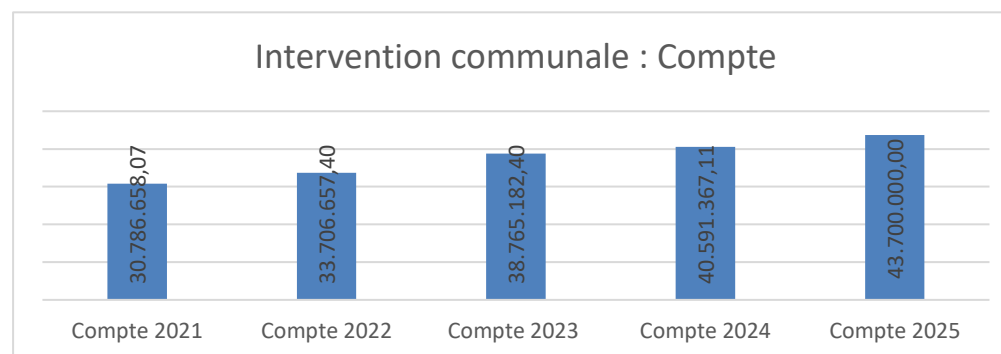
Année	Intervention communale
Budget initial 2022	34.316.600,00
Budget initial 2023	37.332.907,00
Budget initial 2024	39.698.508,66
Budget initial 2025	43.700.000,00
Budget initial 2026	45.100.000,00



Évolution au cours des 5 dernières années de l'intervention communale.

Source : comptes du Directeur financier.

Année	Intervention communale
Compte 2021	30.786.658,07
Compte 2022	33.706.657,40
Compte 2023	38.765.182,40
Compte 2024	40.591.367,11
Compte 2025	43.700.000,00



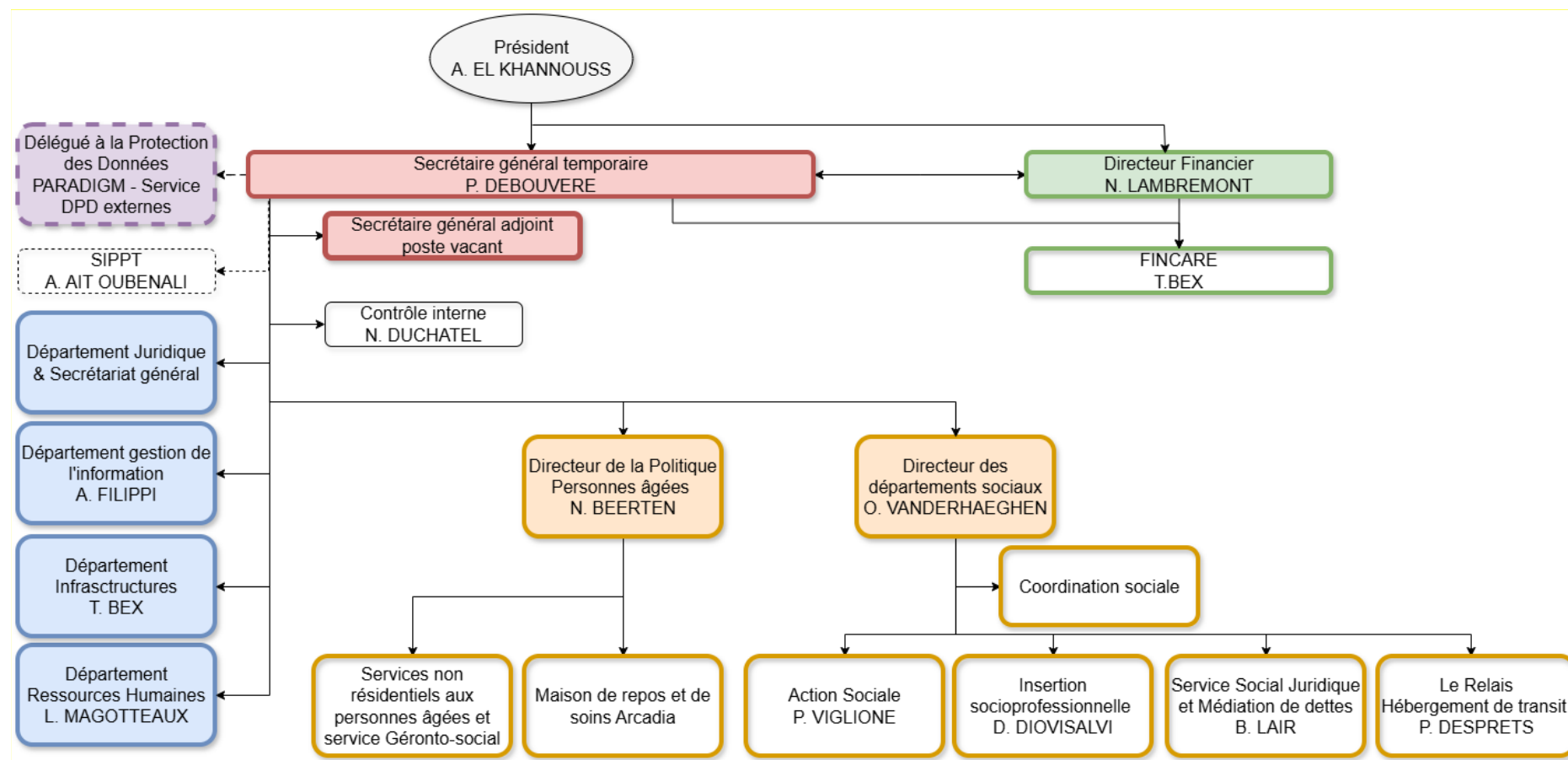
ANNEXE 4 : FONDS D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT

Tableau synthétique reprenant la situation des différents fonds d'exploitation et d'investissement.

Article F/E/N°	Recettes	Compte 2023 Droits constatés Dépenses engagées	Budget 2024 Initial	Budget 2024 Modifié	Compte 2024 Droits constatés Dépenses engagées	Budget 2025 Initial	Budget 2025 Modifié	Budget 2026
68	Opérations bilantaires							
0000/00001/13	FONDS DE ROULEMENT - DOTATION				1.469.945,86			
0000/00001/21	FONDS DE RÉSERVE D'EXPLOITATION - DOTATION	1.022.447,92			66.351,68	0	0	0
0000/00001/22	FONDS DE RÉSERVE D'INVESTISSEMENT - DOTATION SERV. EXPLOIT.				770.000,00			
0000/00001/26	DONS ET LEGS AVEC AFFECTATION - DOTATION	596.476,94	100.000,00	103.500,00	596.476,94	3.500,00	3.500,00	3.500,00
0000/00001/56	FONDS POUR CRÉANCES ALÉATOIRES - DOTATION	7.489.531,21			7.489.531,21	0	0	0
0000/00001/81	INTERVENTION POUR COMPTE DU POUVOIR CENTRAL - ENCAISSEMENT				58.930,25			
0000/00001/82	MONTANTS POUR COMPTE DE TIERS - ENCAISSEMENTS	450.366,73	1.500.000,00	1.500.000,00	450.366,73	1.500.000,00	1.500.000,00	1.500.000,00
0000/00001/86	COMPTES SPECIAUX EN ATTENTE DE REGULARISATION - ENCAISSEMENTS	111.591.261,60	100.000.000,00	100.000.000,00	112.974.749,99	100.000.000,00	100.000.000,00	100.000.000,00
0000/00001/87	COMPTES DE TIERS EN DEPOTS PROVISOIRES - ENCAISSEMENTS	583.097,97	500.000,00	500.000,00	611.692,83	500.000,00	500.000,00	500.000,00
0000/00001/88	CAUTIONS DES LOCATAIRES - VERSEMENTS	19.240,40	50.000,00	50.000,00	20.329,25	50.000,00	50.000,00	50.000,00
0000/00001/89	MONTANTS PRELEVES OU PAYES INDUMENT - RESTITUTION	13.823,36	100.000,00	100.000,00	13.690,78	100.000,00	100.000,00	100.000,00
0000/00001/90	OPERATIONS DE DEPENSES A REGULARISER - REGULARISATION	1.824.198,04	5.000.000,00	5.000.000,00	1.989.404,68	5.000.000,00	5.000.000,00	5.000.000,00
0000/00000/68	Total Opérations bilantaires	123.590.444,17	107.250.000,00	107.253.500,00	126.511.470,20	107.153.500,00	107.153.500,00	107.153.500,00
78	Opérations bilantaires				0	0	0	0
0000/00002/21	FONDS DE RÉSERVE D'EXPLOITATION - PRÉLÈVEMENT	956.096,24		66.351,68	66.351,68	0	0	0
0000/00002/22	FONDS DE RÉSERVE D'INVESTISSEMENT PROVENANT DU SERVICE D'EXP				770.000,00			
0000/00002/26	DONS ET LEGS AVEC AFFECTATION - PRÉLÈVEMENT		100.000,00	103.500,00	0	3.500,00	3.500,00	3.500,00
0000/00002-56	INTERVENTION POUR COMPTE DU POUVOIR CENTRAL - DÉCAISSEMENT				637370,85			
0000/00002-81	MONTANTS POUR COMPTE DE TIERS - DECAISSEMENTS				58.930,25			

0000/00002/82	MONTANTS POUR COMPTE DE TIERS - DECAISSEMENTS	70	1.500.000,00	1.500.000,00	450.436,73	1.500.000,00	1.500.000,00	1.500.000,00
0000/00002/86	COMPTES SPECIAUX EN ATTENTE DE REGULARISATION - DECAISSEMENTS	107.449.437,01	100.000.000,00	100.000.000,00	111.248.182,70	100.000.000,00	100.000.000,00	100.000.000,00
0000/00002/87	COMPTES DE TIERS EN DEPOTS PROVISOIRES - DECAISSEMENTS	353.243,53	500.000,00	500.000,00	204.909,19	500.000,00	500.000,00	500.000,00
0000/00002/88	CAUTIONS DES LOCATAIRES - REMBOURSEMENTS	1.813,00	50.000,00	50.000,00	4.847,71	50.000,00	50.000,00	50.000,00
0000/00002/89	MONTANTS PRELEVES OU PAYES INDUMENT - DECAISSEMENTS	13.823,36	100.000,00	100.000,00	13.690,78	100.000,00	100.000,00	100.000,00
0000/00002/90	OPERATIONS DE DEPENSES A REGULARISER - DECAISSEMENTS	1.824.198,04	5.000.000,00	5.000.000,00	1.989.404,68	5.000.000,00	5.000.000,00	5.000.000,00
0000/00000/78	Total Opérations bilantaires	110.598.681,18	107.250.000,00	107.319.851,68	115.444.124,57	107.153.500,00	107.153.500,00	107.153.500,00

ANNEXE 5 : ORGANIGRAMME DU CPAS



ANNEXE 6 : EFFECTIF EN PERSONNEL – STATUTAIRES – CONTRACTUELS

Tableaux reprenant le nombre de membres du personnel par grade au 30/06/2025.

Personnel statutaire

	Cadre Kader	Effectif Effectief			Dont en disponibilité (inclus dans "Effectif") In disponibliteit (zijn in "Effectief" inbegrepen)	Genre Geslacht				Domicile Woonplaats			
						F/V		M/M		Région BXL Brussels Gewest		Hors Région BXL Buiten Brussels Gewest	
						Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE
NIVEAU A	64	24	23,4	2	2	13	12,4	11	11	12	11,8	12	11,6
A11 bis	1	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	1	1
A10 bis	2	1	1	0	0	0	0	1	1	1	1	0	0
A9	0	1	1	1	1	0	0	1	1	1	1	0	0
A8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AH8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A7	6	2	2	0	0	0	0	2	2	0	0	2	2
A6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A5	3	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	0	0
AH5	1	1	1	0	0	0	0	1	1	1	1	0	0
A4	9	4	4	0	0	3	3	1	1	3	3	1	1
AH4	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AH3, 1-2-3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A2, 1-2-3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AH2, 1-2-3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A1, 1-2-3	39	13	12,4	0	0	9	8,4	4	4	5	4,8	8	7,6
AH1, 1-2-3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

NIVEAU B	354	51	46,93	2	1,8	31	28,83	20	18,1	19	17,63	32	29,3
BH8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BH7	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BH6	1	1	0,6	0	0	1	0,6	0	0	0	0	1	0,6
BH5	6	2	2	0	0	1	1	1	1	0	0	2	2
BH4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B4-5	45	16	15,39	0	0	8	7,79	8	7,6	6	5,39	10	10
BH1, 1-2-3	269	23	20,24	2	1,8	17	15,44	6	4,8	10	9,44	13	10,8
B1, 1-2-3	28	9	8,7	0	0	4	4	5	4,7	3	2,8	6	5,9
NIVEAU C	130	24	21,57	1	1	15	13,17	9	8,4	10	9,07	14	12,5
C4-5	7	3	3	0	0	0	0	3	3	0	0	3	3
CH2, 1-2-3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
C1, 1-2-3	122	21	18,57	1	1	15	13,17	6	5,4	10	9,07	11	9,5
CH1, 1-2-3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NIVEAU D	58	20	18,83	0	0	10	9,29	10	9,54	8	7,93	12	10,9
D4-5	8	7	6,6	0	0	2	2	5	4,6	2	2	5	4,6
D1-3	50	13	12,23	0	0	8	7,29	5	4,94	6	5,93	7	6,3
NIVEAU E	91	44	40,4	3	3	23	20,69	21	19,71	28	25,86	16	14,54
E4-5	5	2	2	0	0	2	2	0	0	0	0	2	2
E1-3	86	42	38,4	3	3	21	18,69	21	19,71	28	25,86	14	12,54
TOTAL GENERAL ALGEMEEN TOTAAL	697	163	151,13	8	7,8	92	84,38	71	66,75	77	72,29	86	78,84

Personnel contractuel

Fonction Functie	Effectif Effectief						Genre Geslacht				Domicile Woonplaats			
	ACS GESCO's		Autres contractuels subventionnés (Hors Art 60) Andere gesubsidieerde contractuelen (Buiten Art 60)		Contractuels à charge du CPAS (Hors Art 60) Contractuelen ten laste OCMW (Buiten Art 60)		F/V		M/M		Région BXL Brussels Gewest		Hors Région BXL Buiten Brussels Gewest	
	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE
NIVEAU A	0	0	6	5,53	19	14,27	16	12,9	9	6,9	17	12,1	8	7,7
A11 bis	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A10 bis	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AH8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A7	0	0	0	0	2	2	1	1	1	1	2	2	0	0
A6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AH5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A4	0	0	1	1	1	1	2	2	0	0	1	1	1	1
AH4	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	1	1
A3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AH3, 1-2-3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A2, 1-2-3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AH2, 1-2-3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A1, 1-2-3	0	0	4	3,53	16	11,27	13	9,9	7	4,9	14	9,1	6	5,7
AH1, 1-2-3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

NIVEAU B	8	3,77	48	43,87	203	173,87	214	181,6	45	39,91	122	105,93	137	115,58
BH8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BH7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BH6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BH5	0	0	0	0	2	2	2	2	0	0	0	0	2	2
BH4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B4-5	0	0	6	5,57	8	6,42	13	10,99	1	1	4	2,5	10	9,49
BH1, 1-2-3	8	3,77	36	32,83	180	154,75	185	156,91	39	34,44	108	93,93	116	97,42
B1, 1-2-3	0	0	6	5,47	13	10,7	14	11,7	5	4,47	10	9,5	9	6,67
NIVEAU C	7	3	15	11,3	118	86,66	112	76,99	28	23,97	80	59,77	60	41,19
C4-5	0	0	0	0	2	1	1	0	1	1	1	0	1	1
CH2, 1-2-3	0	0	0	0	14	7,12	12	5,62	2	1,5	5	3,3	9	3,82
C1, 1-2-3	7	3	15	11,3	102	78,54	99	71,37	25	21,47	74	56,47	50	36,37
CH1, 1-2-3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NIVEAU D	2	2	0	0	32	20,31	27	16,68	7	5,63	29	20,31	5	2
D4-5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
D1-3	2	2	0	0	32	20,31	27	16,68	7	5,63	29	20,31	5	2
NIVEAU E	3	1	3	3	26	21,52	12	8	20	17,52	18	14,02	14	11,5
E4-5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
E1-3	3	1	3	3	26	21,52	12	8	20	17,52	18	14,02	14	11,5
TOTAL GENERAL ALGEMEEN TOTAAL	20	9,77	72	63,7	398	316,63	381	296,17	109	93,93	266	212,13	224	177,97

ANNEXE 7 : Statistiques destinées à la tutelle

SF	Libellé	Compte 2023	Compte 2024	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Compte 2023	Compte 2024	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026
90	Général	48.001.641,21	48.514.912,60	47.343.051,16	51.073.086,69	52.216.087,91	9.239.426,32	7.946.500,20	7.824.036,69	7.824.036,69	7.697.062,91
290	Fonds	5.107.685,40	5.716.943,27	5.716.943,27	4.487.724,66	5.089.729,02	-	-	0,00	-	-
690	Prélèvements	806.743,54	703.722,53	381.742,19	-	-	1.314.848,45	-	-	-	-
1230	Administration générale	2.417.482,00	1.919.785,90	2.142.961,10	2.115.773,38	1.847.148,91	10.782.768,35	11.425.656,19	12.567.485,01	12.567.485,01	13.018.584,79
1290	Patrimoine privé	-	-	50,00	-	-	943,57	406,10	-	-	-
1310	Services généraux	728.935,04	1.315.999,67	792.730,92	837.830,92	775.900,00	3.413.373,64	3.651.022,82	4.081.009,84	4.081.009,84	4.204.149,55
1370	Service Bâtiments	681.101,88	791.735,29	748.184,29	746.117,29	673.142,66	698.129,64	825.800,44	767.691,43	767.691,43	743.738,43
801510	Fonds d'énergie - Mission du service public « ordonnance électricité et gaz »	173.160,00	171.470,00	174.850,00	174.850,00	168.632,00	173.160,00	171.470,00	174.850,00	174.850,00	168.632,00
8091	Écrivain public	5.008,89	7.542,85	8.377,88	8.377,88	6.900,40	43.335,27	45.874,32	49.237,69	49.237,69	50.291,24
8290	Avances	19.516,00	24.001,40	23.000,00	25.000,00	25.000,00	19.516,00	24.001,40	25.000,00	25.000,00	25.000,00
8320	Aide sociale	89.334.694,33	90.925.567,50	91.632.134,69	95.079.359,51	112.168.698,65	114.447.628,05	120.675.914,07	123.579.073,29	123.579.073,29	141.860.974,12
832040	Promotion de la participation sociale et de l'épanouissement	163.234,14	151.074,06	169.749,00	211.539,88	-	163.234,14	151.074,06	211.539,88	211.539,88	-
832041	Pauvreté infantile	136.570,37	138.732,08	298.300,00	235.051,08	-	136.570,37	138.732,08	235.051,08	235.051,08	-
832050	Fonds social de l'eau (Vivaqua)	254.844,08	341.837,64	355.565,49	483.803,95	497.742,25	254.844,08	341.837,64	483.803,95	483.803,95	488.803,95
832080	PIIS	2.768.561,71	2.440.131,00	2.917.985,81	2.995.204,23	3.467.377,73	2.815.476,78	2.887.538,83	2.995.204,23	2.995.204,23	3.814.933,09
8341	Maison de Repos	10.329.452,32	10.809.735,30	9.652.616,78	10.800.082,48	10.480.498,74	11.242.786,86	11.983.200,48	11.197.923,43	11.197.923,43	11.753.643,52
83424	Centre de rencontre Marie-José	98.976,16	61.595,82	78.668,00	-	-	310.774,19	214.348,69	-	-	-
83427	Centre de jour (Lemaire)	919,49	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8360	Maison d'accueil	1.715.935,08	1.815.564,11	1.547.256,00	1.937.308,59	1.897.335,78	1.521.432,91	1.816.339,43	1.881.846,13	1.881.846,13	1.720.787,30
8441	Aides familiales	815.622,90	801.608,09	1.029.339,01	982.658,84	1.027.563,30	1.227.009,15	1.336.677,44	1.318.969,25	1.318.969,25	1.306.327,28
8446	Repas à domicile	30.631,20	-	0,00	-	-	100.230,49	-	0,00	-	-
8448	Service Nettoyage	210.189,85	127.666,49	146.868,88	-	-	395.112,59	569.051,97	-	-	-
844921	Réinsertion socioprofessionnelle - article 60§7	1.894.576,79	2.744.083,57	2.371.191,47	2.389.920,67	2.722.937,53	5.240.329,31	5.301.665,81	4.941.307,61	4.941.307,61	5.101.718,06
844925	Cellule Emploi	412.151,52	169.725,74	402.546,89	451.631,25	435.511,19	1.034.976,75	1.033.543,56	1.018.091,92	1.018.091,92	851.479,66

844926	Facilitateurs de projet	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
844927	Cellule Études et Formations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
844928	Cellule Alphabétisation	115.267,09	129.892,65	99.586,28	88.084,32	-	112.934,97	121.950,04	86.130,70	86.130,70	-
844929	Actiris	715.151,92	534.745,01	578.320,71	578.320,71	544.519,00	715.151,92	534.745,01	578.320,71	578.320,71	544.519,00
844941	Epicerie sociale	218.607,53	95.869,41	98.207,29	100.107,29	118.271,01	142.154,87	195.092,49	190.510,24	190.510,24	328.170,81
844942	Prévention Energie DEMA-R-AGES	6.373,66	-	0,00	-	-	72.172,66	-	0,00	-	-
84496	Médiation de dettes	3.153.292,57	2.694.421,37	3.127.889,60	1.890.175,20	1.920.770,56	3.162.410,45	1.936.845,73	2.051.099,42	2.051.099,42	2.182.691,11
8790	Covid 19	-	-	0,00	-	-	-	-	0,00	-	-
9220	Habitations sociales	93.335,49	82.297,29	91.000,00	100.000,00	60.500,00	123.019,83	138.546,36	100.792,62	100.792,62	88.386,46
92201	Logement d'urgence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
92202	Logements Kangourou	64.835,45	86.624,79	86.320,54	91.178,24	87.876,73	131.573,96	181.781,91	143.473,59	143.473,59	145.192,07
92204	Logements sociaux (Jeunes)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9240	Logements sociaux (Lemaire)	378.438,57	481.290,26	481.598,20	501.173,51	464.780,34	331.122,60	528.972,28	499.887,29	499.887,29	601.838,36
Totaux		170.852.936,18	173.798.575,69	172.497.035,45	178.384.360,57	196.696.923,71	169.366.448,17	174.178.589,35	177.002.336,00	177.002.336,00	196.696.923,71

Sous-fonction	Libellé	Compte 2023	Compte 2024	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026
90	Général	38.762.214,89	40.568.412,40	39.519.014,47	43.249.050,00	47.115.068,41
290	Fonds	5.107.685,40	5.716.943,27	5.716.943,27	4.487.724,66	5.089.729,02
690	Prélèvements	- 508.104,91	703.722,53	381.742,19	0,00	-217.894,45
1230	Administration générale	- 8.365.286,35	- 9.505.870,29	-10.424.523,91	-10.451.711,63	-11.171.435,88
1290	Patrimoine privé	- 943,57	- 406,10	50,00	0,00	0,00
1310	Services généraux	- 2.684.438,60	- 2.335.023,15	-3.288.278,92	-3.243.178,92	-3.428.249,55
1370	Service Bâtiments	- 17.027,76	- 34.065,15	-19.507,14	-21.574,14	-70.595,77
801510	Fonds d'énergie - Mission du service public « ordonnance électricité et gaz »	-	-	0,00	0,00	0,00
80901	Écrivain public	- 38.326,38	- 38.331,47	-40.859,81	-40.859,81	-43.390,84
8290	Avances	-	-	-2.000,00	0,00	0,00
8320	Aide sociale	- 25.112.933,72	- 29.750.346,57	-31.946.938,60	-28.499.713,78	-29.692.275,47
832040	Promotion de la participation sociale et de l'épanouissement	-	-	-41.790,88	0,00	0,00
832041	Pauvreté infantile	-	-	63.248,92	0,00	0,00
832050	Fonds social de l'eau (Hydrobru)	-	-	-128.238,46	0,00	8.938,30
832080	PIIS	- 46.915,07	- 447.407,83	-77.218,42	0,00	-347.555,36
8341	Maison de Repos	- 913.334,54	- 1.173.465,18	-1.545.306,65	-397.840,95	-1.273.144,78
83424	Centre de rencontre Marie-José	- 211.798,03	- 152.752,87	78.668,00	0,00	0,00
83427	Centre de jour (Lemaire)	919,49	-	0,00	0,00	0,00
8360	Maison d'accueil	194.502,17	- 775,32	-334.590,13	55.462,46	176.548,48
8441	Aides familiales	- 411.386,25	- 535.069,35	-289.630,24	-336.310,41	-278.763,98
8446	Repas à domicile	- 69.599,29	-	0,00	0,00	0,00
8448	Service Nettoyage	- 184.922,74	- 441.385,48	146.868,88	0,00	0,00
844921	Réinsertion socioprofessionnelle - article 60§7	- 3.345.752,52	- 2.557.582,24	-2.570.116,14	-2.551.386,94	-2.378.780,53
844925	Cellule Emploi	- 622.825,23	- 863.817,82	-615.545,03	-566.460,67	-415.968,47
844926	Facilitateurs de projet	-	-	0,00	0,00	0,00
844927	Cellule Études et Formations	-	-	0,00	0,00	0,00
844928	Cellule Alphabétisation	2.332,12	7.942,61	13.455,58	1.953,62	0,00

844929	Actiris	-	-	0,00	0,00	0,00
844941	Epicerie sociale	76.452,66	- 99.223,08	-92.302,95	-90.402,95	-209.899,80
844942	Prévention Energie DEMA-R-AGES	- 65.799,00	-	0,00	0,00	0,00
84496	Médiation de dettes	- 9.117,88	757.575,64	1.076.790,18	-160.924,22	-261.920,55
8790	Covid 19	-	-	0,00	0,00	0,00
9220	Habitations sociales	- 29.684,34	- 56.249,07	-9.792,62	-792,62	-27.886,46
92201	Logement d'urgence	-	-	0,00	0,00	0,00
92202	Logements Kangourou	- 66.738,51	- 95.157,12	-57.153,05	-52.295,35	-57.315,34
92204	Logements sociaux	-	-	0,00	0,00	0,00
9240	Logements sociaux (Lemaire)	47.315,97	- 47.682,02	-18.289,09	1.286,22	-137.058,02
Totaux		1.486.488,01	- 380.013,66	-4.505.300,55	1.382.024,57	2.378.148,96

Sous-fonction	Libellé	Recettes d'investissement					Dépenses d'investissement				
		Compte 2023	Compte 2024	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Compte 2023	Compte 2024	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026
90	Général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690	Prélèvements	808.000,00	770.000,00	785.000,00	0,00	1.983.491,00	808.000,00	1.540.000,00	1.570.000,00	0,00	1.500.000,00
1230	Administration générale	1.295.240,03	2.122.444,56	4.156.445,00	1.155.876,00	2.540.885,00	1.306.724,39	1.732.732,00	3.647.323,38	1.786.229,95	1.610.237,10
1290	Patrimoine privé		11.269,64	12.795,50	0,00	0,00	22.540,00	22.543,13	22.543,13	0,00	0,00
1370	Service Bâtiments		0,00	15.000,00	15.000,00	15.000,00	11.887,47	0,00	15.000,00	15.000,00	15.000,00
8341	Maison de repos	524.934,94	689.813,79	2.536.898,00	4.692.000,00	1.423.706,84	1.228.090,26	1.056.059,51	2.789.006,76	5.329.948,47	2.699.074,77
83424	Centre de jour « Arcadia »		0,00	0,00	0,00	0,00	673,97	0,00	0,00	0,00	0,00
83427	Centre de jour « Lemaire »	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8360	Maison d'accueil	33.492,80	246.030,34	407.758,50	470.000,00	470.000,00	104.490,98	289.134,64	436.432,45	529.702,06	551.250,78
8441	Aides familiales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8446	Repas à domicile		420,00	0,00	0,00	0,00	7.900,21	0,00	0,00	0,00	0,00
844941	Epicerie Sociale		5.790,75	61.594,00	55.000,00	35.000,00	11.583,48	12.493,02	66.583,48	66.583,48	46.583,48
844942	Prévention Energie DEMA-R-AGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9220	Habitations sociales		17.337,29	114.703,50	95.000,00	65.000,00	38.885,25	36.769,50	129.680,50	129.680,50	99.680,50
92201	Logement d'urgence 1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92202	Logements Kangourou	11.811,95	4.901,60	51.805,50	90.000,00	90.000,00	20.435,61	17.088,94	58.623,66	98.032,53	98.032,53
92204	Logements sociaux (Jeunes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
9240	Logements sociaux (Lemaire)		1611,60	100.318,41	100.000,00	80.000,00	3.223,68	3.223,68	103.542,09	103.223,68	83.223,68
Totaux		2.673.479,72	3.869.619,57	8.242.318,41	6.672.876,00	6.703.082,84	3.564.435,30	4.710.044,42	8.838.735,45	8.058.400,67	6.703.082,84

Rubriques	Compte 2023	Compte 2024	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026
1. Charge par tête habitant	394,48	412,66	403,97	447,31	483,18
2. Subvention communale	38.765.182,40	40.591.367,14	39.698.508,66	44.000.000,00	45.100.000,00
3. FSAS	5.107.685,40	5.716.943,27	5.716.943,27	4.487.724,66	5.089.729,02
4. Subventions de la COCOM hors FSAS	1.694.748,74	1.786.534,22	1.690.000,00	1.947.452,16	2.031.160,00
5. Récapitulation générale des recettes de l'exercice propre (hors fact. interne et investiss.)	157.932.635,18	162.824.507,50	162.564.542,54	169.158.462,60	187.879.541,56
6. Récapitulation générale des dépenses de l'exercice propre (hors fact. interne et investiss.)	156.744.785,80	163.908.243,69	161.968.125,50	167.776.437,93	187.879.541,56
7. Tableau correctif	75.829,51	530.229,33	0,00	0,00	0,00
8. Comparaison des recettes de prestations	5.666.140,38	5.107.514,12	5.604.074,69	5.990.130,27	5.130.676,20
9. Comparaison des recettes de transferts	152.266.494,80	157.716.980,57	156.960.342,85	163.168.257,33	182.748.840,36
10. Comparaison des recettes de produits financiers	0,00	12,81	125,00	75,00	25,00
11. Comparaison des dépenses de personnel	45.579.034,91	46.838.695,34	45.362.722,24	48.030.530,66	50.611.401,91
12. Comparaison des dépenses de fonctionnement	4.868.887,35	5.800.509,97	4.894.572,71	5.741.121,72	6.095.712,26
13. Comparaison des dépenses de redistribution	105.879.689,46	110.876.439,34	111.278.718,05	113.568.120,16	130.605.908,64
14. Comparaison des dépenses de charges financières	417.174,08	392.599,04	432.112,50	436.665,39	566.518,75
15. a. Revenu d'intégration (montant)	82.781.302,41	82.660.028,06	86.882.089,04	89.750.000,00	106.695.232,55
15. b. Nombres RIS	6421	6622	6466	6600	6.866
16. a. Aide sociale équivalente au RIS (montant)	11.859.148,09	12.122.658,81	13.320.000,00	13.400.000,00	13.500.000,00
16. b. Nombres d'ERIS	930	875	875	894	868
17. Pensions du personnel du Centre à charge du budget communal (retraite et survie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18. Pensions du personnel du Centre à charge du budget du CPAS (retraite et survie)	2.937.000,00	3.067.629,72	2.975.528,00	3.423.000,00	3.720.000,00
19. Charges totales d'emprunt du centre à charge du budget communal	0,00		0,00	0,00	0,00
20. Charges totales d'emprunt du Centre à charge du budget du CPAS	1.884.307,97	1.762.068,94	1.607.504,54	1.601.165,06	1.613.716,59
21. Autres dépenses à charge du budget communal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22. Nombre d'habitants de la commune	98270	98 365	98270	98365	98713

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACS	Agents Contractuels Subventionnés
AJIS	Accompagnement de Jeunes vers l'Inclusion Sociale
ASBL	Association Sans But Lucratif
AS	Assistant Social
BOS	Back Office Secrétariat
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDU	Cellule Données des Usagers
CIRB	Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise
COCOM	Commission Communautaire Commune
CPAS	Centre Public d'Action Sociale
CPE	Cellule Prévention en Energie
CPPT	Comités pour la Prévention et la Protection au Travail
DPD	Délégué à la Protection des Données
ERAP	Ecole Régionale d'Administration Publique
ERIS	Équivalent du revenu d'intégration sociale
ETP	Equivalent Temps Plein
FdSS	Fédération des Services Sociaux
FSAS	Fonds spécial de l'aide sociale
FSE	Fonds Social Européen
GRH	Gestion des Ressources Humaines

GSM	Global System of Mobile
IBGE	Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement
ICT	Information and Communication Technologies
IPES	Initiative Publique d'Économie Sociale
ISP	Insertion socioprofessionnelle
IGRETEC	Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques
L.O.	Loi organique
MAIS	Molenbeek Agence Immobilière Sociale
MMM	Mon Moment à Moi
MR	Maison de Repos
NEET's	Not in Employment, Education or Training
PC	Personal Computer
PIB	Produit Intérieur Brut
PIIS	Projet Individualisé d'Intégration Sociale
RBC	Région de Bruxelles-Capitale
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RH	Ressources Humaines
RIS	Revenu d'intégration sociale
SIPPT	Service Interne de Prévention et de Protection au Travail
SMD	Service Médiation de Dettes
SPF	Service Public Fédéral
SPP IS	Service Public Fédéral de Programmation Intégration sociale
SSG	Service social général
STIB	Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles
TDS	Trajet du Dossier Social
TVAC	Taxe sur la Valeur Ajoutée Comprise

EU	Europe
ULB	Université Libre de Bruxelles

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Président : Ahmed EL KHANNOUSS

Secrétaire général temporaire : Pascal DEBOUVÈRE

Directeur financier : Nils LAMBREMONT

Administration centrale (rue Alphonse Vandenpeereboom 14)

Tél. général : 02/412.53.11

Antenne sociale : 02/412.47.70

Site Delaunoy (rue Delaunoy 58-64)

Antenne sociale : 02/412.47.70

Site de l'Indépendance (rue de l'Indépendance 56)

Antenne sociale : 02/412.47.70

Site Lavoisier (rue de Koninck 40)

Antenne sociale : 02/412.47.70

Site Schols

Cellule Études : 02/563.26.88

Cellule Facilitateurs de projets : 02/412.53.37

Service Emploi : 02/412.53.37

Site Arcadia (rue Ferdinand Elbers 20)

Maison de repos et de soins Résidence Arcadia : 02/481.99.00

Maisons Kangourou : 02/481.99.40

Aide à Domicile : 02/481.99.79

Site Lemaire (Rue Armand de Saulnier 18)

Centre de rencontre Lemaire : 0492/19.05.70

Site du Maritime (rue Vandenboogaerde 64-66)

Maison d'accueil Le Relais : 02/421.32.80

APPROBATION

La présente note de politique générale a été jointe au budget de l'année 2026, approuvé par le Conseil de l'Action sociale en séance du 23 juin 2026

Présents/~~Excusés~~ :

Monsieur EL KHANNOUSS Ahmed,	Président
Monsieur ADAHCHOUR Mohamed	Membre
Madame CALLE-GONZALEZ Carmen	Membre
Madame DAOUDI Aicha	Membre
Madame DEKENS Tania	Membre
Madame DELGADO Maria Etelvina	Membre
Madame DJE KASEKA Patricia	Membre
Monsieur DUMONT Marc	membre
Monsieur EL HAMOUTI Mohamed	Membre
Monsieur LOUCKX Freek	Membre
Madame RABATTI Anna Marie	Membre
Monsieur THEELEN Joris	Membre
Monsieur VANCAUWENBERGE Luc	Membre
Madame TIELENS Nathalie.	Membre

Pascal DEBOUVERE
Secrétaire général temporaire du CPAS

Ahmed EL KHANNOUSS
Président du CPAS